

REUNION DE PRESSE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, LUNDI 17 JANVIER 1977

BONJOUR MESDAMES ET MESSIEURS LES JOURNALISTES, J'AI DIT, A PROPOS DE CETTE REUNION DE PRESSE, QU'ELLE DEVAIT ÊTRE UNE REUNION DE CLARIFICATION. POURQUOI ? L'ANNÉE 1976 A ÉTÉ DIFFICILE POUR LA FRANCE, ET CECI SUR DEUX PLANS. SUR-LE-PLAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. ON CONNAÎT EN EFFET LA SITUATION D'INFLATION, LE MAINTIEN DU CHOMAGE, LE DÉCOUVERT EXTÉRIEUR, LES CONSÉQUENCES DE LA SÈCHÈRESSE, BIEN QUE, SUR TOUS CES PLANS, COMME NOUS LE VERRONS TOUT À L'HEURE, LA FRANCE AIT, EN RÉALITÉ, MIEUX FAIT FACE QU'ON NE L'ADIT. MAIS AUSSI ANNÉE DIFFICILE SUR-LE-PLAN POLITIQUE. À PARTIR DU PRINTEMPS L'OPINION A PERÇU UNE CERTAINE DIVISION DANS LE GOUVERNEMENT. ELLE A ASSISTÉ À LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES PARTIS ET MÊME À LA PRÉTENTION, PAR CERTAINS D'ENTRE EUX, D'INTERVENIR DANS UN ÉVENTUEL REMANIEMENT, OU DE CONTRÔLER CELUI-CI CONTRAIREMENT AUX PRINCIPES DE LA VÈME RÉPUBLIQUE. À L'OCCASION DU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT, L'OPINION S'EST INTERROGÉE SUR LE POINT DE SAVOIR, LORSQUE J'AI CHOISI M. RAYMOND BARRE COMME PREMIER MINISTRE, SI CE CHOIX ENTRAÎNERAIT DES CONSÉQUENCES SUR NOS INSTITUTIONS, SUR LES RÔLES RESPECTIFS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU PREMIER MINISTRE, SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAJORITÉ. BREF, EN 1976, L'OPINION S'EST POSÉ UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS DE NATURE POLITIQUE

AU LONG DE CETTE MÊME ANNÉE, LE DOUTE A ÉTÉ LARGEMENT RÉPANDU, ET COMPLAISAMMENT ENTRETENU, À PROPOS DE DEUX QUESTIONS : - LE PREMIÈRE EST DE SAVOIR SI LA POLITIQUE SUIVIE PERMET BIEN DE RESOUDRE LES PROBLÈMES DE LA FRANCE. - LA SECONDE QUESTION ÉTAIT DE SAVOIR SI NOS INSTITUTIONS ET CEUX QUI LES ANIMENT ONT LA CAPACITÉ DE FAIRE FACE ÉVENTUELLEMENT À DES CRISES OU DE DÉBLOQUER LA SITUATION POLITIQUE. IL ÉTAIT DIFFICILE À L'OPINION DE RÉPONDRE À CES DEUX QUESTIONS. SI BIEN QU'ELLE ÉTAIT ENTRAÎNÉE DANS UNE SORTE DE SPIRALE DÉPRESSIVE, LE DOUTE ET LA CONFUSION CONDUISANT À L'INQUIÉTUDE, L'INQUIÉTUDE AGGRAVANT LA CRISE, ET L'AGGRAVATION DE LA CRISE JUSTIFIANT, APRÈS COUP, LA CONFUSION ET LE DOUTE. IL ÉTAIT INDISPENSABLE DE ROMPRE CETTE SPIRALE DÉPRESSIVE. C'EST POURQUOI UNE DOUBLE CLARIFICATION ÉTAIT NÉCESSAIRE. CETTE CLARIFICATION CONDUIRA, J'EN SUIS SÛR, À PLUS DE CLARTE ET DONC À PLUS DE SÉCURITÉ

D'ABORD, SUR-LE-PLAN ÉCONOMIQUE, IL ÉTAIT INDISPENSABLE D'ENGAGER UNE ACTION D'ENSEMBLE DE REDRESSEMENT DE NOTRE SITUATION. C'EST CE QUI A ÉTÉ FAIT. MAIS IL A FALLU PLUSIEURS MOIS POUR QUE LES EXPLICATIONS QUE NOUS N'AVONS CESSÉ DE DONNER DE MANIÈRE IDENTIQUE, LE PREMIER MINISTRE `RAYMOND BARRE` ET MOI-MÊME, COMMENCENT À ÊTRE PERÇUES ET EN EFFET, NOUS EN REPARLERONS, ELLES COMMENCENT À ÊTRE PERÇUES. EN-MATIÈRE POLITIQUE, UNE MÊME CLARIFICATION EST NÉCESSAIRE. ET, SANS DOUTE, AVANT QU'ELLE SOIT COMPLÈTEMENT PERÇUE FAUDRA-T-IL ÉGALEMENT UN CERTAIN DÉLAI. CE QUE JE COMPTÉ FAIRE DEVANT VOUS, C'EST INDICER LA MANIÈRE DONT SE POSENT, SELON MOI, LES PROBLÈMES POLITIQUES DE LA FRANCE, LA MANIÈRE DONT ILS PEUVENT ÊTRE RÉSOLUS. JE SOUHAITE QUE, D'ICI L'ÉTÉ PROCHAIN, CETTE DOUBLE CLARIFICATION, CLARIFICATION DANS LA POLITIQUE

ECONOMIQUE DE LA FRANCE, ET CLARIFICATION DANS LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA FRANCE, SOIT COMPLETEMENT ET CLAIREMENT PERCUE PAR NOTRE OPINION PUBLIQUE, AFIN QU'ELLE PUISSE, L'ECHANCE VENUE, SE PRONONCER EN TOUTE CLARTE ET EN PLEINE RESPONSABILITE, SUR LES CHOIX ESSENTIELS DE NOTRE PAYS. VOILA CE QUE JE VOULAIS DIRE PAR "CLARIFICATION NECESSAIRE". POUR CONDUIRE CETTE CLARIFICATION, LE MIEUX EST, JE CROIS, DE REPENDRE A VOS QUESTIONS. ET VOS QUESTIONS PORTERONT SANS DOUTE SUR TROIS SUJETS : - LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE, LA SITUATION POLITIQUE, ET ENFIN DES QUESTIONS DIVERSES INTERESSANT L'EDUCATION, LA JUSTICE OU TEL OU TEL AUTRE ASPECT DE NOTRE VIE NATIONALE.

JE CROIS QUE, POUR LA CLARTE, IL CONVIENDRAIT DE PROCEDER SUIVANT CET ORDRE. COMME LA DUREE D'UNE TELLE REUNION DE PRESSE, POUR NE PAS ABUSER DE VOTRE PATIENCE NI DES GRANDS MOYENS D'INFORMATION, DOIT ETRE DE L'ORDRE D'UNE HEURE ET DEMIE, JE SOUHAITERAIS QUE NOUS COMMENCIONS PAR LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES PENDANT ENVIRON 1/2 HEURE POUR ABORDER ENSUITE LES QUESTIONS SUR LA SITUATION POLITIQUE ET TERMINER PAR LES QUESTIONS DE NATURE DIVERSE. ALORS, SI VOUS LE VOULEZ BIEN, NOUS COMMENCONS PAR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE. M. ALAIN VERNAY (LE FIGARO).- VOUS AVEZ DIT, MONSIEUR LE PRESIDENT, A LA FIN DE L'ANNEE DERNIERE, QUE LES ACCORDS N'ETAIENT PAS NECESSAIREMENT VALABLES UNE FOIS POUR TOUTES, QU'ILS DEVAIENT TENIR COMPTE DES CIRCONSTANCES. EN EST-IL AINSI DES PLANS ? PUIS-JE VOUS DEMANDER SI VOUS PENSEZ QUE LE PLAN BARRE AIT BESOIN, MAINTENANT, CINQ MOIS APRES SA PRESENTATION, D'ETRE COMPLETE, MODIFIE OU SIMPLEMENT POURSUIVI ? M. LE PRESIDENT.- LE PLAN DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE PRESENTE PAR LE GOUVERNEMENT, PAR M. RAYMOND BARRE, N'A BESOIN NI D'ETRE MODIFIE, NI D'ETRE COMPLETE. IL A BESOIN D'ETRE POURSUIVI. QUEL EST, EN EFFET, LE JUGEMENT QUE L'ON PEUT PORTER A L'HEURE ACTUELLE SUR CE PLAN DE REDRESSEMENT, DONT JE DISAIS, AU MOIS DE DECEMBRE DERNIER, QU'IL ETAIT NECESSAIRE, QU'IL ETAIT JUSTE, ET QU'IL SERAIT EFFICACE ? JE NOTERAI D'ABORD QUE TOUTES LES DECISIONS ESSENTIELLES ONT ETE PRISES, QUE CE PLAN A ETE APPROUVE PAR LE PARLEMENT, C'EST-A-DIRE PAR LA MAJORITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, PAR LA MAJORITE DU SENAT. C'EST DONC MAINTENANT LA POLITIQUE ECONOMIQUE DEMOCRATIQUE DE LA FRANCE. JE NOTE QUE TOUTES LES MESURES CONCRETES ONT ETE MISES EN PLACE, QUE LA BAISSSE DE LA TVA VIENT D'AVOIR LIEU LE 1ER JANVIER DERNIER, ET QUE CE PLAN EST ENTRE DANS LA DEUXIEME PHASE DE SON DEROULEMENT. IL Y AVAIT EN EFFET UNE PREMIERE PHASE, QUI ETAIT LA PERIODE DU GEL DES PRIX. MAINTENANT, NOUS SOMMES DANS LA DEUXIEME PHASE DE SON APPLICATION. L'ESSENTIEL, C'EST QUE L'APPLICATION DE CE PLAN SOIT POURSUIVIE.

REPONSE` IL EST, EN EFFET, BEAUCOUP TROP TOT, A L'HEURE ACTUELLE, POUR JUGER DE SES RESULTATS. JE CROIS QU'ON PEUT NEANMOINS DIRE QUE DES CRAINTES QUI S'ETAIENT EXPRIMEES A L'OCCASION DE L'APPLICATION DE CE PLAN PEUVENT ETRE DISSIPES. C'EST AINSI QUE CERTAINS AVAIENT ANNONCE QUE CE PLAN CONDUIRAIT OU RISQUERAIT DE CONDUIRE A UNE AGGRAVATION DU CHOMAGE. NOUS AFFIRMONS, VOUS LE SAVEZ, AU CONTRAIRE, QU'A L'HEURE ACTUELLE, LA LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LA LUTTE POUR L'EMPLOI, C'EST LE MEME COMBAT. OR, J'OBSERVE QUE LES DERNIERES STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LE PLAN DE L'EMPLOI, A LA FIN DECEMBRE, MONTRENT QU'IL N'Y A PAS EU AGGRAVATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI, MAIS STABILITE ET MEME TRES LEGERE, EN REALITE, TRES LEGERE AMELIORATION. SUR LE PLAN DES PRIX, NOUS NE DISPOSONS PAS DES DERNIERES INDICATIONS CONCERNANT L'ANNEE 1976. MAIS D'APRES LES TENDANCES QUI ONT ETE OBSERVEES, JE PENSE QUE NOUS POURRONS NOUS MAINTENIR A L'OBJECTIF, C'EST-A-DIRE UNE PROGRESSION DES PRIX TRES LEGEREMENT AU-DESSOUS DE 10 % POUR

DIRE C'EST PROGRESSION DES PRIX TRES LEGEREMENT AU DESSOUS DE 10 % POUR L'ANNEE 1976 `DATE`. EN CE QUI CONCERNE LE NIVEAU DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, VOUS AVEZ OBSERVE QUE LE CHIFFRE DE NOVEMBRE, LE DERNIER CONNU, NE FAISAIT PAS _ETAT D'UNE DIMINUTION DE CELLE-CI, MAIS QUE NOVEMBRE 1976 PAR-RAPPORT A NOVEMBRE 1975 MARQUAIT UNE PROGRESSION D'UN PEU PLUS DE 11 % DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE. DONC, IL Y A UN CERTAIN NOMBRE D'INDICATIONS QUI VONT DANS UN SENS FAVORABLE. MAIS CES INDICATIONS NE PEUVENT PAS AVOIR POUR CONSEQUENCE LA MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT & ELLES SIGNIFIENT SEULEMENT QUE NOUS SOMMES DANS LA BONNE DIRECTION ET QUE NOUS DEVONS POURSUIVRE. CAR LE PLAN DE REDRESSEMENT, CE N'EST PAS, EN TERME DE SPORT, DU SPRINT. C'EST UNE COURSE DE FOND. IL NE FAUDRAIT PAS QU'ON IMAGINE QUE LA PUBLICATION DE PREMIERS INDICES, MEME S'ILS FONT APPARAITRE DES RESULTATS PLUS FAVORABLES, DOIVE ETRE POUR NOUS UN ENCOURAGEMENT A RELACHER NOS EFFORTS. IL FAUT, EN EFFET, DANS LE MONDE OU NOUS VIVONS ET OU UN CERTAIN NOMBRE DE PROBLEMES CONTINUENT DE SE POSER - JE RAPPELLE QUE C'EST CE MOIS-CI QU'A EU _LIEU UNE NOUVELLE HAUSSE DES PRIX DU PETROLE - IL FAUT ETRE CAPABLE DE FAIRE FACE A N'IMPORTE QUELLE SITUATION. IL FAUT DONC QUE L'ECONOMIE FRANCAISE SOIT EN EQUILIBRE. CE N'EST PAS EN 3 MOIS, CE N'EST PAS EN 6 MOIS QUE CET EQUILIBRE SERA RETABLI. REpondant A LA QUESTION DE M. VERNAY, JE DIRAI QUE L'ESSENTIEL C'EST DE POURSUIVRE L'APPLICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT. CE N'EST PAS AVANT LA FIN DU 1ER SEMESTRE 1977 QU'IL SERA POSSIBLE DE PORTER UNE PREMIERE APPRECIATION SUR LE RETABLISSEMENT DE NOTRE EQUILIBRE

M. MEUTEY (VIE FRANCAISE).- MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, QUI PREND LE PAS DESORMAIS SUR LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DE L'EXPANSION ET DE LA REPARTITION DE SES FRUITS, NE REMET-ELLE PAS EN_CAUSE LES OBJECTIFS OU LES VOIES ET MOYENS DE VOTRE POLITIQUE DE SOCIETE LIBERALE AVANCEE ? M. LE PRESIDENT.- JE VIENS DE DIRE TOUT A L'HEURE, MONSIEUR MEUTEY, QUE LA PRIORITE NO 1, C'ETAIT LE REDRESSEMENT DE L'ECONOMIE FRANCAISE ET LE RETABLISSEMENT DE SON EQUILIBRE. LA PRIORITE, C'EST DONC LA LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE INTERIEUR ET EXTERIEUR. SUR-LE-PLAN DE L'EQUILIBRE EXTERIEUR, JE VOUS INDIQUERAI QUE NOUS AVONS EN REALITE PARCOURU A PEU PRES LA MOITIE DU CHEMIN. A L'HEURE ACTUELLE, LE PRIX DE NOS IMPORTATIONS D'ENERGIE, DE NOS IMPORTATIONS DE PETROLE, PAR-RAPPORT A LEUR PRIX ANTERIEUR A LA HAUSSE, REPRESENTE UNE MAJORATION DE 40 MILLIARDS DE FRANCS, ET LE DEFICIT DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE, EN 1976 SERA DE L-ORDRE DE 20 MILLIARDS DE FRANCS. NOUS AVONS DONC PARCOURU A PEU PRES LA MOITIE DU CHEMIN QUI NOUS CONDUIT AU RETABLISSEMENT DE NOTRE EQUILIBRE EXTERIEUR ET, SUR-LE-PLAN INTERIEUR, J'INDIQUE QUE LE DECOUVERT BUDGETAIRE DE 1976 SERA EN REDUCTION DE NETTEMENT PLUS D'UN TIERS PAR-RAPPORT A CELUI DE 1975. ON VOIT DONC QU'IL NOUS RESTE DU CHEMIN A PARCOURIR DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION. IL FAUT SAVOIR QUE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LA LUTTE POUR L'EMPLOI, C'EST, A L'HEURE ACTUELLE, LA MEME CHOSE. IL Y A DES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES IL PEUT Y AVOIR UNE CONTRADICTION MAIS, DANS LES CIRCONSTANCES QUE TRAVERSE LA FRANCE, C'EST-A-DIRE AVEC UN DEFICIT EXTERIEUR ET UNE POSSIBILITE D'ACCROITRE NOS EXPORTATIONS, LA LUTTE POUR LA STABILITE DES PRIX ET LA LUTTE POUR L'EMPLOI, C'EST LA MEME CHOSE. CHAQUE FOIS QUE LA FRANCE PROCEDE A UNE EXPORTATION SUPPLEMENTAIRE A L'HEURE ACTUELLE, ELLE REGLE 2 PROBLEMES : ELLE REGLE UN PROBLEME D'EMPLOI EN FOURNISSANT DU TRAVAIL AUX ENTREPRISES ET AUX TRAVAILLEURS, ET ELLE REGLE UN PROBLEME DE DESEQUILIBRE EN REDUISANT NOTRE DEFICIT EXTERIEUR. C'EST POURQUOI LE PLAN DE REDRESSEMENT EST A LA FOIS UN PLAN DE LUTTE CONTRE L'INFLATION ET UN PLAN DE PROTECTION DE L'EMPLOI

M. MICHEL TARDIEU (LE_NOUVEL_ECONOMISTE).- MONSIEUR LE PRESIDENT, LA SIDERURGIE, LA CHIMIE, LA MACHINE-OUTIL, LE PAPIER CARTON, L'AERONAUTIQUE NE VONT PAS TRES BIEN. OR, CE SONT DES SECTEURS DANS LESQUELS L'ETAT EST INTERVENU PARFOIS MASSIVEMENT. FAUT-IL EN CONCLURE QUE LA POLITIQUE SUIVIE JUSQU'ICI N'ETAIT PAS LA BONNE, ET, DANS CE CAS, QUELLE EST LA POLITIQUE INDUSTRIELLE QUE VOUS SOUHAITEZ POUR LA FRANCE ? LE PRESIDENT.- LE GOUVERNEMENT POURSUIT A L'HEURE ACTUELLE UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE TRES ACTIVE £ ET LES DEUX DERNIERES ANNEES AURONT ETE MARQUEES, SUR-LE-PLAN DE L'INDUSTRIE FRANCAISE, PAR DES PROGRES ET DES ADAPTATIONS CONSIDERABLES DANS UN CERTAIN NOMBRE DE DIRECTIONS QUE JE VOUS RAPPELLE BRIEVEMENT. D'ABORD, NOTRE INDUSTRIE SE DEVELOPPE DANS DES DIRECTIONS DE HAUTE TECHNIQUE OU DE RECHERCHE DE POINTE. C'EST AINSI QU'ON A DEVELOPPE ET ACCRU NOS MOYENS CONSACRES A LA RECHERCHE TECHNOLOGIQUE, ET C'EST AINSI QUE L'INDUSTRIE FRANCAISE S'EST FRANCISEE, AU-COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES, DANS LES SECTEURS DE POINTE. JE VOUS CITERAI TROIS EXEMPLES : DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE NUCLEAIRE, L'INDUSTRIE FRANCAISE S'EST "FRANCISEE" PAR LA _CONSTITUTION D'UNE SOCIETE QUI S'APPELLE FRAMATOM ET QUI SERA DESORMAIS UNE SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTION DE CENTRALES NUCLEAIRES. ELLE S'EST "FRANCISEE" DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE DU TELEPHONE, PAR LE RACHAT PAR UNE SOCIETE FRANCAISE DE LA FILIALE FRANCAISE DE ITT, LMT. ET ENFIN, CELA S'EST ACCOMPAGNE DE LA CREATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES IMPORTANTES : DANS LE SECTEUR PUBLIC, ON A VU LA SOCIETE_NATIONALE_DES_PETROLES_D_AQUITAINE `SNPA` ET L'ERAP FUSIONNER, ON A VU L'APPARITION D'UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE, PAR LE RAPPROCHEMENT DE PEUGEOT ET DE CITROEN, ON A VU LE REGROUPEMENT DE NOTRE INDUSTRIE DU POIDS LOURD AUPRES DE LA REGIE RENAULT, PAR LE REGROUPEMENT DE SAVIEM ET DE BERLIET ET, DONC, L'INDUSTRIE FRANCAISE S'EST PROFONDEMENT REORGANISEE AU-COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES. ELLE S'EST "FRANCISEE" ET REORGANISEE\

`REPONSE` IL RESTE DES PROBLEMES DIFFICILES A TRAITER, QUI NE SONT PAS, D'AILLEURS, DES PROBLEMES FRANCAIS, QUI SONT SOUVENT DES PROBLEMES EUROPEENS, VOIRE MONDIAUX. VOUS AVEZ CITE DEUX CAS, LE CAS DE LA SIDERURGIE ET LE CAS DE L'INDUSTRIE TEXTILE. IL EST, EN EFFET, INDISPENSABLE QUE LES POUVOIRS PUBLICS APPORTENT LEUR CONTRIBUTION AU MAINTIEN ET A L'AMELIORATION STRUCTURELLE DE CES DEUX SECTEURS ET, A L'HEURE ACTUELLE, LE GOUVERNEMENT S'EN OCCUPE ACTIVEMENT ET, D'AILLEURS, FERA CONNAITRE DANS LES PROCHAINES SEMAINES SES DECISIONS. J'INDIQUE QUE CES DOSSIERS DE L'INDUSTRIE FRANCAISE SONT SUIVIS PRECISEMENT AU-SEIN DU GOUVERNEMENT PAR DES HOMMES PARTICULIEREMENT ACTIFS : LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE, M. D'ORNANO, ET EN CE QUI CONCERNE LE TELEPHONE, M. NORBERT SEGARD, SECRETAIRE_D_ETAT AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS\

M. GILBERT MATHIEU (LE MONDE).- MONSIEUR LE PRESIDENT, M. BARRE A ENCORE DIT CE MATIN QU'IL ETAIT HOSTILE AU PLAN DE RELANCE GLOBAL ET CE QUI, JE CROIS, FRAPPE BEAUCOUP DE CONFRERES, C'EST QUE, CHAQUE FOIS QUE M. BARRE PARLE DE CETTE HOSTILITE, IL CITE COMME EXEMPLE DE MALFAISANCE LE PLAN DE RELANCE DE SEPTEMBRE 1975, QUE VOUS AVIEZ VOUS-MEME CONDUIT ! ALORS, PUISQUE NOUS SOMMES DANS UNE JOURNEE DE CLARIFICATION, EST-CE QUE VOUS POUVEZ NOUS DIRE, SUR-CE-PLAN, CE QUI DISTINGUE VOTRE ANALYSE DE LA SIENNE ET, D'UNE FACON PLUS GENERALE, S'AGISSANT DE RELANCE, COMMENT VOTRE HUMANISME S'ACCOMMODE D'UN MILLION DE DEMANDEURS D'EMPLOI QUE NOUS AVONS DEPUIS UNE ANNEE ET QUE, SELON LES COMPTES DE LA NATION DE L'OCDE, NOUS RISQUONS D'AVOIR ENCORE PENDANT UN BON MOMENT ? M. LE PRESIDENT.- MONSIEUR MATHIEU,

NE CONFONDEZ PAS LES FONCTIONS DE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DE PREMIER MINISTRE. J'ETAIS PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE L'ANNEE DERNIERE, JE LE SUIS CETTE ANNEE ET M. BARRE EST PREMIER MINISTRE CETTE ANNEE ET IL Y AVAIT UN AUTRE PREMIER MINISTRE L'ANNEE DERNIERE. NE CONFONDEZ PAS LES FONCTIONS ET N'OPPOSEZ PAS LE ROLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EN 1975 ET LE ROLE DU PREMIER MINISTRE EN 1976

REPOSE A LA FIN DE 1975, A L'AUTOMNE DE 1975, LE RISQUE D'UNE PROFONDE DEPRESSION DE L'ECONOMIE OCCIDENTALE ETAIT LARGEMENT RESSENTI PAR L'ENSEMBLE DU MILIEU ECONOMIQUE ET SOCIAL FRANCAIS ET ON NOUS ANNONCAIT - FIN 1975 - L'EVENTUALITE D'UNE GRAVE DETERIORATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI POUR L'EPOQUE ACTUELLE ET ON ARTICULAIT VOLONTIERS LES CHIFFRES D'UN MILLION ET DEMI DE CHOMEURS POUR LE PRINTEMPS DE 1976. IL ETAIT DONC NORMAL QUE LE GOUVERNEMENT DE L'EPOQUE ENGAGE UNE ACTION DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE FRANCAISE DE FACON A EVITER, PRECISEMENT, CETTE DETERIORATION GRAVE DE NOTRE SITUATION DE L'EMPLOI. D'AILLEURS, SUR CE POINT, L'ACTION QUI A ETE CONDUITE A ETE REUSSIE PUISQUE, VOUS LE NOTIEZ, LE CHOMAGE NE S'EST PAS AGGRAVE ET IL N'A PAS ETE REDUIT, MAIS IL NE S'EST PAS AGGRAVE. QU'A-T-ON OBSERVE A L'OCCASION DE CE PROGRAMME DE RELANCE ? ON A OBSERVE, EN REALITE, DEUX CHOSES : LA PREMIERE, C'EST QUE DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES L'ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE GLOBALE EN FRANCE ENTRAINE AUSSITOT UN ACCROISSEMENT MASSIF DES IMPORTATIONS. A L'HEURE ACTUELLE, LORSQUE LES REVENUS DES FRANCAIS S'ACCROISSENT DE 100, 20 DE CES 100 SONT DEPENSEES A L'EXTERIEUR SOUS FORME D'IMPORTATIONS : DONC, LE PROGRAMME DE RELANCE ENTRAINE UN DEFICIT ACCRU DE NOTRE BALANCE EXTERIEURE. ON A OBSERVE, ENSUITE, QUE LORSQU'ON CONCENTRE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT OU D'ENCOURAGEMENT A L'INVESTISSEMENT AUX ENTREPRISES SUR UNE COURTE PERIODE DE TEMPS, CET INVESTISSEMENT PREND EGALEMENT LA FORME D'IMPORTATIONS DE BIENS D'EQUIPEMENT OU DE MACHINES-OUTILS DE L'EXTERIEUR ET, NOTAMMENT, DE L'ALLEMAGNE FEDERALE (RFA). SI BIEN QUE LE PLAN DE RELANCE, QUI A ETE EFFICACE DU POINT DE VUE DE L'EMPLOI, A ACCENTUE LE DESEQUILIBRE EXTERIEUR DE LA FRANCE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1976 ET QUE CECI A ENTRAINE DES CONSEQUENCES SUR NOTRE DEFICIT ET, DONC, SUR LA TENUE DE NOTRE MONNAIE. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE, A L'HEURE ACTUELLE, LE PREMIER MINISTRE (RAYMOND BARRE) EST ENTIEREMENT JUSTIFIE DANS SON ATTITUDE D'EXCLURE TOUTE POLITIQUE DE RELANCE GLOBALE, AUSSI LONGTEMPS QUE L'EQUILIBRE EXTERIEUR DE LA FRANCE N'AURA PAS ETE RETABLI

REPOSE CECI SIGNIFIE-T-IL QU'IL FAILLE SE DESINTERESSER POUR AUTANT DE LA SOLUTION DU PROBLEME DE L'EMPLOI ? VOUS SAVEZ PARFAITEMENT, AU CONTRAIRE, QUE LE GOUVERNEMENT N'A PAS Cesse DE PRENDRE DES INITIATIVES DEPUIS UN AN CONCERNANT LA SOLUTION DE CE PROBLEME DE L'EMPLOI ET, NOTAMMENT, DE L'EMPLOI DES JEUNES. A CET EGARD, IL SERAIT BON - IL SERAIT MEME NECESSAIRE - D'ASSURER UNE INFORMATION EXACTE DES FRANCAIS CONCERNANT LA SITUATION DE L'EMPLOI. NOUS PROCEDONS A L'HEURE ACTUELLE, VOUS LE SAVEZ, A UNE ANALYSE DE FOND DE CETTE SITUATION, D'OU IL RESSORT CECI : 10) QUE LE NOMBRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI A L'HEURE ACTUELLE - FIN DECEMBRE - EST STABLE, COMME JE L'AI DIT, AVEC UNE TRES LEGERE TENDANCE A LA DIMINUTION. CE NOMBRE NE FAIT DONC PAS APPARAITRE D'AUGMENTATION DEPUIS L'ANNEE DERNIERE, MALGRE LES DIFFICULTES QUE L'ECONOMIE FRANCAISE A TRAVERSEES EN 1976. 20) CETTE ANALYSE MONTRE QU'A L'HEURE ACTUELLE LES DEMANDES D'EMPLOI QUI SONT PRESENTEES SONT, A HAUTEUR DE 45,5 %, VIEILLES DE MOINS DE TROIS MOIS, CE QUI VEUT DIRE QU'IL Y A UNE ROTATION CONTINUE A L'INTERIEUR DE CES DEMANDES ET QUE, DANS UN DELAI RELATIVEMENT COURT, UN CERTAIN NOMBRE D'ENTRE ELLES TROUVENT EFFECTIVEMENT SATISFACTION 30) LA DETERMINATION DES LIMITES DANS LES

ET EFFECTIVEMENT SATISFACTION. 50, LA PROPORTION DES SECTEURS DANS LES DEMANDEURS D'EMPLOI, DONT ON A DIT A DE FREQUENTES REPRISES QU'ELLE S'ETAIT BEAUCOUP ACCRUE, EST MAINTENANT EGALE A CE QU'ELLE ETAIT AVANT LA DETERIORATION DU MARCHE DE L'EMPLOI, C'EST-A-DIRE DE L'ORDRE DE 55 % DE LA DEMANDE TOTALE. LE MINISTRE DU TRAVAIL PROCEDE A L'HEURE ACTUELLE A LA DECOMPOSITION SUIVANT LES NATURES D'EMPLOI, SUIVANT LES CAUSES DE CE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI, MAIS JE VOUS INDIQUE QUE, LA AUSSI, UN JUGEMENT GLOBAL OU UNE ACTION GLOBALE NE SERAIT PAS EFFICACE

REPONSE LES FRANCAIS, NOTAMMENT DANS BEAUCOUP DE REGIONS, SAVENT TRES BIEN QU'A L'HEURE ACTUELLE IL EXISTE DES PROFESSIONS POUR LESQUELLES L'OFFRE D'EMPLOI N'EST PAS AISEMENT SATISFAITE, ET QUE LORSQU'ON REGARDE CERTAINS SECTEURS PRODUCTIFS OU CERTAINES REGIONS DE NOTRE PAYS, ON S'APERCOIT QU'IL EST PARFOIS DIFFICILE DE TROUVER DES TRAVAILLEURS QUI REPONDENT AUX OFFRES D'EMPLOI ET DONC, UNE ACTION GLOBALE RISQUERAIT SOIT D'ETRE INEFFICACE, SOIT DE RECREER UNE SITUATION DE TENSION ET D'INFLATION. C'EST POURQUOI L'APPROCHE DU PROBLEME DE L'EMPLOI ET SA SOLUTION SERONT RECHERCHEES PAR UNE SERIE D'ACTIONS SECTORIELLES ET REGIONALES, EN REGARDANT QUELS SONT LES SECTEURS, QUELLES SONT LES REGIONS DANS LESQUELS SE POSE UN PROBLEME D'EMPLOI ET QUELLES SONT LES MESURES SPECIFIQUES QUI PERMETTENT ALORS DE LE RESOUDRE

M. PIERRE CHARPY (LA NATION).- DANS LE TABLEAU QUE VOUS AVEZ DRESSE DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT, VOUS N'AVEZ PAS PARLE DU NIVEAU DES INVESTISSEMENTS. EST-CE QUE VOUS PENSEZ QUE LE NIVEAU DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS ET LES PREVISIONS POUR 1977 SONT SATISFAISANTS PAR-RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CROISSANCE QUE S'EST FIXE LE GOUVERNEMENT ? M. LE PRESIDENT.- AVANT DE VOUS REPONDRE, MONSIEUR CHARPY, JE VOIS QUE LA DEMI HEURE S'EPUISE PRESQUE... JE VAIS VOUS REPONDRE, BIEN ENTENDU, MAIS Y AURAIT-IL UNE AUTRE QUESTION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ? M. GUY THOMAS (ANTENNE_2).- MONSIEUR LE PRESIDENT, C'EST UN PEU EN RELATION AVEC CE QUE VOUS VENEZ DE DIRE... NOUS SOMMES FRAPPEES PAR L'ABONDANCE DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE CERTAINS PAYS QUI NE FONT PAS TOUS, ET DE LOIN, PARTIE DU MARCHE COMMUN. IL SEMBLE QUE CES IMPORTATIONS - VOUS VENEZ D'Y FAIRE ALLUSION TOUT A L'HEURE - ONT COMME CONSEQUENCE D'ENTRAINER UNE DIMINUTION DES HEURES DE TRAVAIL POUR LES OUVRIERS ET POUR LES TRAVAILLEURS FRANCAIS ET, SUR-LE-PLAN EXTERIEUR EGALEMENT, DANS LA MESURE OU DES PRATIQUES DE DUMPING FONT QUE NOS GRANDES ENTREPRISES SONT QUELQUEFOIS CHASSEES DE MARCHES QU'ELLES SERAIENT EN DROIT D'OBTENIR. EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT ENVISAGE QUELQUE CHOSE DE PRECIS ET D'EFFICACE POUR LIMITER EN QUELQUE SORTE CES PRATIQUES DONT FINALEMENT L'INDUSTRIE FRANCAISE ET LA FRANCE EN-GENERAL SONT VICTIMES ? M. LE PRESIDENT.- DERNIERE QUESTION ECONOMIQUE ? M. LE LAGADEC (L'HUMANITE).- SI J'AI BIEN COMPRIS VOTRE RAISONNEMENT TOUT A L'HEURE, MONSIEUR LE PRESIDENT, LA ROTATION ETANT CONSTANTE, LES FRANCAIS POURRONT UN JOUR SE DIRE QU'ILS AURONT ETE, QU'ILS SONT OU QU'ILS SERONT UN JOUR TOUS CHOMEURS. MAIS CE N'ETAIT PAS LA MA QUESTION ET VOUS SAVEZ QU'IL Y A EFFECTIVEMENT UN PEU PLUS DE UN MILLION DE CHOMEURS, ENTRE 1 MILLION ET 1 MILLION ET DEMI ET QUE, D'AUTRE PART, IL Y A DES GENS QUI S'ENVOLENT AVEC DES CARGAISONS INTERESSANTES QUI SE PAIENT DE L'ORDRE DE 600 MILLIONS D'ANCIENS FRANCS LA CROISIERE. POUVEZ-VOUS ME DIRE, MONSIEUR LE PRESIDENT, SI VOTRE MAJORITE SERA BIENTOT DISPOSEE A VOTER ENFIN L'IMPOT SUR LES GRANDES FORTUNES, POUR EVITER QUE LES AUTRES FRANCAIS EN PAIENT TOUJOURS AUTANT ?

REPONSE M. LE PRESIDENT.- JE REPONDRAI A CES TROIS QUESTIONS, JE COMMENCE PAR LE DEBUT DE LA TROISIEME : J'AI INDIQUE TOUT A L'HEURE QUE, POUR L'INFORMATION DE LA PRESSE ET POUR L'INFORMATION DES FRANCAIS, IL FALLAIT

CONNAITRE CES PROBLEMES DE L'EMPLOI : QU'A L'HEURE ACTUELLE, 45 % DE CEUX QUI S'INSCRIVAIENT A L'AGENCE_NATIONALE_POUR_L_EMPLOI `ANPE` TROUVAIENT EFFECTIVEMENT UN EMPLOI DANS LES TROIS MOIS. CECI VEUT DIRE QU'IL Y A UN MARCHÉ DE L'EMPLOI ACTIF ET QUE NOUS NE SOMMES PAS DANS UNE SITUATION - CE QUE CERTAINS POURRAIENT CRAINDRE - DANS LAQUELLE S'ACCUMULERAIT INDEFINIMENT UN CHOMAGE QUI N'ARRIVERAIT PAS A TROUVER ICI OU LA EN CONTRE-PARTIE UNE OFFRE D'EMPLOI. DONC, IL NE FAUT PAS DENATURER A CET EGARD MES PROPOS. IL FAUT SAVOIR EGALEMENT QUE, PARMI LES DEMANDEURS D'EMPLOI, IL Y A DES SITUATIONS DIVERSES. IL Y A, PAR EXEMPLE, DANS LES DEMANDEURS D'EMPLOI, 21 % QUI SONT DEMANDEURS D'EMPLOI A LA SUITE DE LA DEMISSION, QUI S'EXPLIQUE PARFAITEMENT, DE LEUR EMPLOI PRECEDENT. IL Y A EGALEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI NE SONT PAS DES JEUNES ET QUI SONT DEMANDEURS D'EMPLOI POUR LA PREMIERE FOIS. DONC, DANS L'ANALYSE, IL NE FAUT PAS UTILISER, A PROPOS DE CE 1.036.000 DEMANDEURS D'EMPLOI QUI EST LE CHIFFRE DE LA FIN DE DECEMBRE, LE MOT DE CHOMAGE. LORSQUE VOUS PRENEZ LE MOT CHOMAGE, IL FAUT PRENDRE LA DEFINITION DU CHOMAGE SUIVANT NOTRE LEGISLATION. ET VOUS SAVEZ QUE LE CHOMAGE SECOURU, C'EST-A-DIRE CELUI QUI CONCERNE LE TRAVAILLEUR QUI EXERCAIT UN EMPLOI ET S'EN EST VU PRIVE, REPRESENTE UNE PROPORTION DE L'ORDRE DE LA MOITIE DE CE CHIFFRE TOTAL

`REPONSE` PASSONS A LA DEUXIEME QUESTION, CELLE DE M. THOMAS SUR L'ACTION DE LA FRANCE VIS-A-VIS DE CERTAINES IMPORTATIONS QUI NE RESPECTENT PAS LES REGLES DE LA JUSTE CONCURRENCE. LA FRANCE, ET LE PREMIER MINISTRE L'A DIT, N'EST PAS UN PAYS PROTECTIONNISTE OU QUI REVIENDRAIT AU PROTECTIONNISME. LA FRANCE EST, A L'HEURE ACTUELLE, UN PAYS QUI EXPORTE 22 % DE SA PRODUCTION TOTALE DANS TOUS LES DOMAINES. JE VOUS INDIQUE QUE CE CHIFFRE D'AILLEURS A CRU SENSIBLEMENT, PUISQU'IL Y A DEUX ANS, CE CHIFFRE ETAIT ENCORE A 19,3 %. NOUS SOMMES MAINTENANT A 22 % £ NOUS NE POUVONS PAS FERMER NOS FRONTIERES EN INVITANT LES AUTRES A FERMER LES LEURS. PAR CONTRE, NOUS DEVONS ETRE FAVORABLES A UNE CONCURRENCE EQUITABLE £ A CET EGARD, NOTRE ACTION S'EXERCERA ACTIVEMENT AU-SEIN DE LA COMMUNAUTE_ECONOMIQUE_EUROPEENNE `CEE`. LORS DU DERNIER CONSEIL_EUROPEEN, QUI S'EST TENU A LA HAYE, J'AI SOULEVE CE PROBLEME. J'EN PARLERAI LORS DE MES PROCHAINS ENTRETIENS AVEC LE CHANCELIER DE L'ALLEMAGNE FEDERALE `RFA` ET NOUS REPENDRONS LE PROBLEME AU PROCHAIN CONSEIL_EUROPEEN. MAIS VOUS AVEZ NOTE QUE VIS-A-VIS D'UN PAYS DEJA, LE JAPON, LA COMMUNAUTE A PRIS A CET EGARD UNE ATTITUDE TRES NETTE

`REPONSE` DERNIERE QUESTION : CELLE DE M. CHARPY. JE TERMINERAI PAR LA EN ESSAYANT DE VOUS DONNER UNE VISION EXACTE DE L'ANNEE 1976 `DATE` £ PARCE QUE, COMME JE LE DISAIS TOUT A L'HEURE, PAR CE DOUTE QUI A ETE SI LARGEMENT REPANDU EN 1976, ON A FINI PAR DONNER UNE FAUSSE IDEE DE L'ANNEE 1976. 1976, AU POINT_DE_VUE ECONOMIQUE, AURA ETE UNE ANNEE DE CROISSANCE. LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE FRANCAISE, ON LE SAIT MAINTENANT, DEPASSERA LARGEMENT 5 % EN 1976. COMME IL SE TROUVE, EN PLUS, QUE LA REDUCTION DE NOTRE ACTIVITE EN 1975, QUE NOUS CONNAISSONS MAINTENANT, A ETE DE L'ORDRE D'ENVIRON 1 1/2 %, CELA VEUT DONC DIRE QUE 1976 SERA L'ANNEE DE PLUS FORTE PRODUCTION DE TOUS LES TEMPS DE L'ECONOMIE FRANCAISE. LA DEMANDE, C'EST-A-DIRE LA CONSOMMATION DES FRANCAIS, A CONTINUE A PROGRESSER EN 1975 ET EN 1976. SI BIEN QUE L'ANNEE 1976 SERA, AU TOTAL, L'ANNEE DE LA PLUS FORTE CONSOMMATION DES FRANCAIS, JE PARLE DE LA CONSOMMATION EN VOLUME PHYSIQUE. ET EN CE QUI CONCERNE LES INVESTISSEMENTS, NOUS SAVONS MAINTENANT QUE LES INVESTISSEMENTS DE 1976 AURONT ETE SUPERIEURS D'UN PEU PLUS DE 7 % EN VOLUME AUX INVESTISSEMENTS DE 1975. ALORS, FINALEMENT, 1976

AURA ETE UNE ANNEE QUI N'EST PAS CELLE QUE L'ON DECRIT D'HABITUDE AUX FRANCAIS. C'EST UNE ANNEE DANS LAQUELLE LA PRODUCTION AURA PROGRESSE, L'INVESTISSEMENT AURA PROGRESSE, SANS DOUTE DE FACON INSUFFISANTE, J'EN SUIS BIEN D'ACCORD AVEC VOUS, MAIS TRES FORTEMENT PENDANT LE PREMIER SEMESTRE. ET C'EST UNE ANNEE MARQUEE PAR DEUX FORTS DESEQUILIBRES : UN DESEQUILIBRE EXTERIEUR, C'EST-A-DIRE UN DEFICIT QUI A PESE SUR NOS ECHANGES ET SUR NOTRE MONNAIE ET UN DEFICIT DES FINANCES PUBLIQUES DU A LA SITUATION DE 1975 ET EGALEMENT AU DEROULEMENT DU PROGRAMME DE RELANCE. VOILA L'ANNEE 1976. ALORS, CE QUI EST VRAI, MONSIEUR CHARPY, ET C'EST TOUT A FAIT MON SENTIMENT ET CELUI DU PREMIER MINISTRE `RAYMOND BARRE`, C'EST QUE LA FRANCE DIT POURSUIVRE SON EFFORT D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT, ET DONC, LORSQUE LE GOUVERNEMENT AURA A PRENDRE DES MESURES SECTORIELLES, CES MESURES SECTORIELLES SERONT TOUJOURS TOURNEES VERS LE SOUTIEN DE L'EQUIPEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT. VOILA CE QUE JE VOULAIS VOUS DIRE AU-COURS DE CETTE PREMIERE DEMI-HEURE, EN REPONSE A VOS QUESTIONS SUR LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DE REDRESSEMENT QUI RESTE LA PRIORITE ABSOLUE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES DE LA FRANCE. ET J'EN VIENS MAINTENANT AU DEUXIEME ENSEMBLE DE QUESTIONS, C'EST-A-DIRE LA SITUATION POLITIQUE

M. PATRICE DUHAMEL.- A MI-CHEMIN ENTRE LES QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES, EN DENONCANT LA POLITISATION DANS L'ENTREPRISE, VOUS AVEZ SUSCITE UN CERTAIN NOMBRE DE REACTIONS. COMMENT JUGEZ-VOUS CES REACTIONS ET CROYEZ-VOUS POSSIBLE, A LA LUMIERE NOTAMMENT DE LA REACTION TRES VIVE DU PCF `PARTI COMMUNISTE FRANCAIS`, DE FREINER RAPIDEMENT CETTE TENDANCE A LA POLITISATION DE L'ENTREPRISE ? M. LE PRESIDENT.- J'AI DENONCE, PLUS EXACTEMENT, LE GOUVERNEMENT A DENONCE AVEC MOI, PUISQUE C'EST A LA SUITE D'UNE COMMUNICATION DU MINISTRE DU TRAVAIL, LA POLITISATION DE L'ENTREPRISE. POURQUOI ? D'ABORD, PARCE QUE J'OBSERVE QUE CETTE POLITISATION DE L'ENTREPRISE, A L'HEURE ACTUELLE, N'EST TENTEE QU'EN FRANCE. QUAND JE DIS POLITISATION - JE REVIENDRAI TOUT A L'HEURE SUR CE POINT - IL NE S'AGIT PAS, NATURELLEMENT, DU DROIT DES TRAVAILLEURS A EXPRIMER LEURS PREFERENCES POLITIQUES OU A PARTICIPER A LA VIE POLITIQUE DU PAYS. IL S'AGIT DE L'INTRODUCTION DU DEBAT POLITIQUE A L'INTERIEUR DE L'ENTREPRISE ET DE L'UTILISATION DES INSTITUTIONS DE L'ENTREPRISE A DES FINS POLITIQUES. J'OBSERVE D'ABORD QUE CECI N'EST TENTE QU'EN FRANCE. VOUS AVEZ LA GRANDE-BRETAGNE OU LES INSTITUTIONS SYNDICALES SONT, ON LE SAIT, PARTICULIEREMENT DEVELOPPEES OU IL N'Y A PAS DE POLITISATION DE L'ENTREPRISE £ VOUS AVEZ L'ALLEMAGNE FEDERALE `RFA`, OU LES INSTITUTIONS SYNDICALES SONT EGALEMENT TRES DEVELOPPEES : PAS DE POLITISATION DE L'ENTREPRISE. VOUS AVEZ LES ETATS-UNIS, OU L'ON CONNAIT BIEN LA PUISSANCE DES SYNDICATS ET OU IL Y N'Y A PAS DE POLITISATION DE L'ENTREPRISE. CHACUN D'ENTRE VOUS A ASSISTE A CES SPECTACLES, A CES FILMS OU L'ON VOIT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS TENIR LEURS REUNIONS. OU ? TOUJOURS A LA PORTE DES ENTREPRISES, JAMAIS A L'INTERIEUR DES ENTREPRISES. ALORS, EN FRANCE, ON ASSISTE A UNE DOCTRINE DE POLITISATION DE L'ENTREPRISE, CE QUI VEUT DIRE QUE LES ROUAGES DE L'ENTREPRISE SERAIENT UTILISES POUR DEVELOPPER LE DEBAT POLITIQUE. CECI ME PARAIT ETRE A LA FOIS CONTRAIRE A LA NATURE DE L'ENTREPRISE, INSTRUMENT DE TRAVAIL QUI A DE GRAVES PROBLEMES A RESOUDRE ET QUI DOIT UTILISER SES INSTITUTIONS, NOTAMMENT SES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DES TRAVAILLEURS - JE PARLE A LA FOIS DES COMITES D'ENTREPRISE, DES DELEGUES DU PERSONNEL, DES SECTIONS SYNDICALES D'ENTREPRISE, DELEGUES SYNDICAUX - QUI DOIVENT DONC UTILISER CES REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS POUR LA SOLUTION DES PROBLEMES DE L'ENTREPRISE OU POUR LA REPRESENTATION DES DROITS, DES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE

TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE. C'

C'EST DONC CONTRAIRE A LA _NATURE DE L'ENTREPRISE QUI DOIT RESTER UN LIEU DE TRAVAIL ET A L'INTERIEUR DE LAQUELLE LES TRAVAILLEURS DOIVENT ETRE REPRESENTES POUR LA DEFENSE DE LEURS INTERETS ET DE LEURS DROITS. JE CROIS EGALEMENT QUE C'EST UN FACTEUR D'AFFAIBLISSEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES, A UN MOMENT OU CHACUN DE NOUS ASPIRE EN REALITE AU PROGRES DE L'ECONOMIE FRANCAISE ET DE NOTRE CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET DE COMPETITION VIS-A-VIS DE L'EXTERIEUR. ENFIN, CE QUI EST LE PLUS GRAVE, C'EST QUE NOUS COURONS ALORS LE RISQUE DE BLOQUER LE PROGRES SOCIAL DANS L'ENTREPRISE. CAR A-PARTIR DU MOMENT OU LES DELEGUES OU REPRESENTANTS AURAIENT UN CARACTERE POLITIQUE, C'EST-A-DIRE VISERAIENT OUVERTEMENT A DEVELOPPER LE DEBAT POLITIQUE A L'INTERIEUR DE L'ENTREPRISE, PENSEZ-VOUS QU'IL SOIT POSSIBLE DE DEVELOPPER, COMME NOUS LE SOUHAITONS, LA CONCERTATION ET L'EXPRESSION DES TRAVAILLEURS DES ENTREPRISES SUR LES REALITES DE LEUR TRAVAIL OU SUR L'INFORMATION QU'ILS SONT EN DROIT D'OBTENIR SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE ? LA POLITISATION DE L'ENTREPRISE EST DONC CONTRAIRE A SA _NATURE & ELLE EST CONTRAIRE AU DEVELOPPEMENT ET A L'affirmation de la fonction syndicale de l'entreprise & ENFIN, ELLE BLOQUE LE PROGRES SOCIAL DE L'ENTREPRISE. J'AI OBSERVE LES REACTIONS. REACTIONS SINGULIERES, PARCE QU'ON A VOULU FAIRE CROIRE AUX TRAVAILLEURS QU'IL S'AGISSAIT DE LES PRIVER DE LEUR DROIT AU DEBAT POLITIQUE. IL N'EN EST PAS QUESTION. IL VA Y AVOIR DES ELECTIONS. LES TRAVAILLEURS PARTICIPERONT LARGEMENT, MASSIVEMENT A CES ELECTIONS, MUNICIPALES ET NATIONALES. LES TRAVAILLEURS PEUVENT NATURELLEMENT FAIRE PARTIE DE MOUVEMENTS POLITIQUES, ET CES MOUVEMENTS POLITIQUES S'ORGANISENT COMME ILS L'ENTENDENT. S'ILS VEULENT S'ORGANISER A-PARTIR DU RECRUTEMENT DANS LES ENTREPRISES, C'EST LEUR PROBLEME. L'ATTITUDE QUI A ETE PRISE, C'EST LE REFUS DE L'INTRODUCTION DU DEBAT POLITIQUE DANS LA VIE DES ENTREPRISES PAR L'UTILISATION DES INSTITUTIONS DE CES ENTREPRISES. J'AURAI L'OCCASION SANS DOUTE DE FAIRE APPARAITRE QUE TEL EST BIEN LE SENTIMENT PROFOND DE LA MAJORITE DES FRANCAIS, ET EN-PARTICULIER DE LA MAJORITE DES TRAVAILLEURS FRANCAIS

YVAN LEVAI (EUROPE NO 1).- MONSIEUR LE PRESIDENT, EST-CE QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PEUT SE REMETTRE POLITIQUEMENT EN_CAUSE OU ETRE REMIS POLITIQUEMENT EN_CAUSE AVANT LE TERME DE SON SEPTENNAT ? JE VOUS POSE CETTE QUESTION, CAR J'AI LU LE DERNIER LIVRE DE MICHEL DEBRE ET J'AI ENTENDU L'AUTRE JOUR, SUR UNE RADIO, M. CLAUDE LABBE, LE PRESIDENT DU RPR A L'ASSEMBLEE `ASSEMBLEE_NATIONALE`. LE PRESIDENT.- Y-A-T-IL, SUR LA FONCTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, D'AUTRES QUESTIONS, AFIN DE REPONDRE A L'ENSEMBLE ? ALAIN DUHAMEL (EUROPE_1).- SOUS LA VEME REPUBLIQUE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CUMULE LES ROLES : IL EST A LA FOIS LE GARANT DES INSTITUTIONS, LE CHEF DE L'EXECUTIF ET IL EST L'INSPIRATEUR, PARFOIS CONTESTE, DE LA MAJORITE. ALORS, MONSIEUR LE PRESIDENT, EST-CE QU'IL N'Y A PAS, PARFOIS, CONTRADICTION ENTRE CES ROLES ? EST-CE QUE, PAR EXEMPLE, LE GARANT DES INSTITUTIONS VERRAIT D'UN BON OEIL L'INSPIRATEUR DE LA MAJORITE S'ENGAGER, AU MOMENT DES ELECTIONS LEGISLATIVES ? EST-CE QUE LE CHEF DE L'EXECUTIF NE SERAIT PAS GENE PAR UNE VICTOIRE DE LA GAUCHE ? MADAME MICHELE COTTA (FRANCE_INTER).- COMMENT _COMPTEZ-VOUS CONCILIER VOTRE ROLE D'ARBITRE, DE CHEF_DE_L_ETAT AU DESSUS DES PARTIS, QU'IL S'AGISSE DE CELUI DE M. CHIRAC OU DE CELUI DE M. MITTERRAND, ET VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL, SANS DOUTE INEVITABLE, DANS LES CAMPAGNES POLITIQUES DE 1977 ET 78 `1978 ` DATE`. M. ROBERT BOULAY (RTL).- COMMENT POUVEZ-VOUS CONCILIER VOTRE CONDAMNATION FORMELLE DU COLLECTIVISME, PERSONNALISE PAR LA VENUE DE LA GAUCHE, ET REFUSER DE DIRE CE QUI ARRIVERAIT SI CE COLLECTIVISME ARRIVAIT AU POUVOIR ? M.

PIERRE PELISSIER (RADIO MONTE CARLO).- UNE AUTRE QUESTION COMPLEMENTAIRE, MONSIEUR LE PRESIDENT : POUVEZ VOUS NOUS EXPLIQUER LE ROLE DU PREMIER MINISTRE, TEL QUE VOUS LE CONCEVEZ ? IL S'AGIT, BIEN SUR, DES DEUX ASPECTS DE CE ROLE, D'UNE_PART PREMIER MINISTRE, CHEF DE GOUVERNEMENT, D'AUTRE_PART PREMIER MINISTRE, LEADER DE LA MAJORITE PARLEMENTAIRE ?

LE PRESIDENT.- D'ABORD, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. JE REPONDRAI A MONSIEUR LEVAI, DE LA FACON LA PLUS SIMPLE : CECI N'APPARTIENT PAS A L'APPRECIATION DE QUI QUE CE SOIT. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DANS NOS INSTITUTIONS, EST CHARGE DE VEILLER AU RESPECT DE LA CONSTITUTION. QUE DIT LA CONSTITUTION ? ELLE DIT QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EST ELU POUR 7 ANS. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE VEILLER AU RESPECT DE LA CONSTITUTION, COMMENCE PAR S'IMPOSER CE RESPECT A LUI-MEME. J'AI ETE ELU POUR 7 ANS ET J'ACCOMPLIRAI DONC, BIEN ENTENDU, COMPLETEMENT, MON MANDAT. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A DEUX FONCTIONS. IL DOIT ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS, IL EST, COMME ON DIT, LE GARANT DES INSTITUTIONS. IL EST EN MEME TEMPS LE PROTECTEUR DES LIBERTES DES FRANCAIS. QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, JE SERAI DONC LE GARANT DES INSTITUTIONS ET LE PROTECTEUR DES LIBERTES DES FRANCAIS

`REPONSE` MONSIEUR DUHAMEL ME POSE UNE QUESTION TOUT A FAIT JUSTE, QUI CONSISTE A DIRE : MAIS ENFIN, IL Y A DEUX FONCTIONS DANS CE PERSONNAGE. IL Y A UN PRESIDENT ELU POUR SEPT ANS, EXERCANT PENDANT SEPT ANS SON MANDAT, ET GARANT DES INSTITUTIONS, PROTECTEUR DES LIBERTES DES FRANCAIS. ET IL Y A QUELQU'UN QUI REPRESENTE, DU FAIT DE SON ELECTION, L'APPLICATION D'UNE CERTAINE POLITIQUE OU, EN TOUT CAS, LA REFERENCE A UN CERTAIN PRINCIPE POLITIQUE. ALORS, IL Y A, EN EFFET, NON PAS AMBIGUITE, MAIS AMBIVALENCE DANS LES FONCTIONS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. IL EST LES DEUX. ET C'EST A LUI DE FAIRE EN_SORTE, PAR SON COMPORTEMENT, QUE LES DEUX SOIENT COMPATIBLES. CE QUI FAIT QUE, DANS LA MANIERE DONT IL S'EXPRIME, DANS LES POSITIONS QU'IL PREND, DANS LES INTERVENTIONS QU'IL FAIT, IL DOIT TENIR_COMPTE DE CETTE AMBIVALENCE. D'AILLEURS, CE N'EST PAS PROPRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE. C'EST LE FAIT DE TOUS CEUX QUI SONT ELUS, DANS LE MONDE, AU SUFFRAGE UNIVERSEL, CHEFS DE L'EXECUTIF

`REPONSE` MADAME COTTA ME DEMANDE SI CE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PEUT ETRE MUET SUR LES GRANDS CHOIX DES FRANCAIS ? CERTAINEMENT PAS, ET PERSONNE NE LE COMPRENDRAIT. JE VOUS RAPPELLE QUE L'ANNEE DERNIERE, A PEU PRES A LA MEME DATE, NOUS NOUS APPROCHONS DES ELECTIONS CANTONALES. J'AI MOI-MEME ETE CONSEILLER_GENERAL. JE CONNAIS LA VIE DES CANTONS, LES CONSEILLERS_GENERAUX. CE NE SONT PAS DES FONCTIONS D'ESSENCE POLITIQUE. JE PENSais DONC QU'IL FALLAIT NE PAS INTERVENIR DANS LE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE CANTONALE. APRES LES RESULTATS, BEAUCOUP S'EN SONT ETONNES EN DISANT : "MAIS COMMENT SE FAIT-IL QU'IL Y AIT EU CE SILENCE DEUX MOIS AVANT LES CANTONALES ?" LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, ELU AU SUFFRAGE UNIVERSEL, NE PEUT PAS ETRE UN PERSONNAGE MUET. MAIS - ET J'EN REVIENS A LA QUESTION DE M. BOULAY, PUISQUE TOUT CECI SE TIENT - IL PEUT SE PRONONCER SUR LES GRANDS CHOIX DES FRANCAIS. NOTAMMENT, IL PEUT, JE DIRAI MEME IL A LE DEVOIR D'INDIQUER QUEL EST LE BON CHOIX POUR LA FRANCE. CHAQUE FOIS QUE LA QUESTION SE POSERA, C'EST-A-DIRE CHAQUE FOIS QU'IL S'AGIRA D'UN CHOIX FONDAMENTAL POUR LA FRANCE, J'INDIQUERAI QUEL EST, SELON MOI, LE BON CHOIX POUR LA FRANCE. ET JE LE FERAI CLAIREMENT. PAR CONTRE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE N'A PAS A INTERVENIR DANS LE DETAIL DES CONSULTATIONS ELECTORALES, DETAIL RESPECTABLE, MAIS QUI N'EST PAS A MON AVIS, DANS SA MISSION

`REPONSE` ALORS, VOUS ME POSEZ LA QUESTION, MAINTENANT, DES FONCTIONS DU

PREMIER MINISTRE. Y-A-T-IL D'AUTRES QUESTIONS A CE PROPOS ? M. ALAIN TRAMPOGLIERI (FRANCE_INTER).- VOUS TROUVIEZ M. CHIRAC ACTIF ET LOYAL. COMMENT QUALIFIEZ-VOUS M. RAYMOND BARRE QUI VIENT DE GAGNER QUELQUE 10 POINTS AUJOURD'HUI ? M. GERARD CARREYROU (EUROPE_1).- A QUOI SERVENT LES ANCIENS PREMIERS MINISTRES ? LE PRESIDENT.- LA PREMIERE QUESTION, C'EST : QUEL EST LE ROLE DU PREMIER MINISTRE DANS NOS INSTITUTIONS, PAR-RAPPORT A LA MAJORITE ? LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EST ELU AU SUFFRAGE UNIVERSEL, IL EST LE SEUL ELU NATIONAL, IL EST LE SEUL ELU DE LA NATION FRANCAISE. IL NOMME LE PREMIER MINISTRE. J'AI DONC CHOISI DE NOMMER M. RAYMOND BARRE. J'AVAIS NATURELLEMENT PENSE A L'AVANCE A CETTE EVENTUALITE. C'EST LE MOTIF POUR LEQUEL JE L'AVAIS FAIT ENTRER AU GOUVERNEMENT, IL Y A MAINTENANT UN AN, POUR QU'IL AIT LA CONNAISSANCE DE LA PRATIQUE DU ROUAGE GOUVERNEMENTAL

REPOSE

LORSQUE DANS CETTE SALLE, QUELQU'UN, QUI MALHEUREUSEMENT N'EST PLUS LA, POSAIT - JE CROIS QUE C'EST EN 1972, LA QUESTION AU PRESIDENT POMPIDOU DE SAVOIR SI LE PREMIER MINISTRE ETAIT LE CHEF DE LA MAJORITE, LE PRESIDENT POMPIDOU A REPONDU QUE PENDANT LES SIX ANS OU IL AVAIT ETE LUI-MEME PREMIER MINISTRE, IL NE S'ETAIT JAMAIS SERVI DE CETTE EXPRESSION. JE PENSE COMME LE PRESIDENT POMPIDOU QUE LE MOT "CHEF DE LA MAJORITE" N'A EN REALITE PLUS DE VERITABLE SENS. IL FAUT REGARDER LES CHOSES DE FACON PLUS APPROFONDIE. IL Y A D'ABORD UNE MAJORITE PARLEMENTAIRE. CETTE MAJORITE PARLEMENTAIRE EXISTE EN-RAISON MEME DE NOS INSTITUTIONS, PUISQUE LE GOUVERNEMENT EST RESPONSABLE DEVANT L'ASSEMBLEE_NATIONALE. PUISQU'IL Y A RESPONSABILITE DEVANT L'ASSEMBLEE_NATIONALE, IL Y A MAJORITE PARLEMENTAIRE. LE PREMIER MINISTRE EST DONC, NATURELLEMENT, LE CHEF DE LA MAJORITE PARLEMENTAIRE. C'EST LUI QUI L'ANIME, ET QUI CONDUIT L'ACTION DU GOUVERNEMENT FACE AU PARLEMENT. ENSUITE, LORSQU'IL Y A DE GRANDES CONSULTATIONS - ET JE PENSE AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1978, DONT VOUS COMMENCEZ A VOUS APERCEVOIR QUE CE QUE J'AI DIT DEPUIS LE DEBUT DE MON MANDAT, C'EST-A-DIRE QU'ELLES AURONT LIEU A LEUR DATE, A DES CHANCES D'ETRE VRAI - DANS LA PREPARATION DE CES GRANDES CONSULTATIONS, FINALEMENT, C'EST L'ACTION DU GOUVERNEMENT QUI EST JUGEE. L'OPINION SE DETERMINE EN-FONCTION DE L'ACTION QUI A ETE MENEES PAR LE GOUVERNEMENT ET DE LA POSSIBILITE OU NON DE CHANGER CELLE-CI. C'EST POURQUOI LE PREMIER MINISTRE RAYMOND BARRE SERA NATURELLEMENT CONDUIT A PRENDRE LA TETE DE LA CAMPAGNE NATIONALE EN VUE DES ELECTIONS DE 1978. POUR LE RESTE, L'EXPRESSION DE "CHEF DE LA MAJORITE" N'A PAS DE CONTENU. CHAQUE FOIS QU'IL Y A DES PROBLEMES DANS LA MAJORITE, IL EST CERTAIN QUE LE PREMIER MINISTRE SE TROUVE QUALIFIE SOIT POUR PRENDRE L'INITIATIVE, SOIT POUR RECHERCHER DES SOLUTIONS A CES PROBLEMES. VOUS M'AVEZ DEMANDE DES QUALIFICATIFS. JE NE CROIS PAS QU'IL SOIT CONVENABLE QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DECERNE DES EPITHETES AU PREMIER MINISTRE. JE DIRAI QUE M. BARRE S'EST ATTELE ET S'EST ATTACHE A LA TACHE QUI ETAIT LA SIENNE, ET QUE JE LUIS AVAIS CONFIEE, QUI ETAIT D'ENTREPRENDRE PAR PRIORITE LE REDRESSEMENT DE L'ECONOMIE FRANCAISE. IL Y A MIS A LA FOIS SA CONVICTION ET SON COURAGE. JE SUIS SUR QU'IL CONTINUERA

M. HENRI PAJAUD (FRANCE_INTER).- MONSIEUR LE PRESIDENT, LE DEBAT SCOLAIRE A PRIS UNE DIMENSION POLITIQUE DEPUIS QUELQUE TEMPS, A LA SUITE DE PLUSIEURS DECLARATIONS, ET NOTAMMENT DU RAPPORT MEIXANDEAU SUR L'ECOLE PRIVEE. QUE PENSEZ-VOUS DE L'AVENIR DE CETTE ECOLE ? LE PRESIDENT.- JE PENSAIS QUE NOUS PARLERIONS DES QUESTIONS D'EDUCATION TOUT A L'HEURE, DANS LA TROISIEME PARTIE. MAIS PUISQUE VOUS POSEZ LA QUESTION, JE VOUS REPONDS TOUT DE SUITE. C'EST UNE QUESTION TRES IMPORTANTE. J'AI ECRIT RECEMMENT UN OUVRAGE DEMOCRATIE_FRANCAISE DECRIVANT CE QUE DEVAIT ETRE, SELON MOI, LA DEMOCRATIE FRANCAISE. LA DEMOCRATIE FRANCAISE DOIT ETRE ET D'AILLEURS ELLE

DEMOCRATIE FRANCAISE. LA DEMOCRATIE FRANCAISE DOIT ETRE - ET D'AILLEURS ELLE SERA - PLURALISTE. POUR QUE LA LIBERTE EXISTE DANS CE MONDE OU ELLE EST ASSAILLIE, AGRESSEE A TOUT INSTANT, PAR LES UNS, PAR LES AUTRES, PAR LES INSTITUTIONS, PAR LES POUVOIRS, POUR QUE LA LIBERTE SOIT PROTEGEE, IL FAUT QU'IL Y AIT UN PLURALISME, C'EST-A-DIRE A TOUT INSTANT UNE POSSIBILITE DE CHOIX ET D'EXPRESSION DE LA LIBERTE. J'AI ETE FRAPPE DE VOIR QUE, POUR DEFENDRE LA LIBERTE, ON AVAIT RECOURS A DES TABLES RONDES, DES SYMPOSIUMS, DES CONFERENCES, ETC... CE N'EST PAS CELA. CE QUI M'INTERESSE, C'EST LE COMPORTEMENT CONCRET LORSQUE SE POSE UN PROBLEME EN TERMES DE LIBERTE

REPOSE IL EXISTE EN FRANCE LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT. LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT, CONTRAIREMENT A CE QU'ON CROIT, EST UNE LIBERTE REPUBLICAINE. SI VOUS VOUS REPORTEZ AUX DECLARATIONS DES GRANDS HOMMES D'ETAT CHARGES DE L'EDUCATION EN FRANCE A LA FIN DU XIXEME SIECLE, PENDANT TOUTE LA PREMIERE MOITIE DU XXEME, PENDANT LA 3EME REPUBLIQUE, LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT N'A JAMAIS ETE REMISE EN CAUSE. LE DEBAT PORTAIT SUR UN AUTRE SUJET, QUI ETAIT CELUI DE LA LAICITE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC. LA REPUBLIQUE A RETENU EN EFFET COMME DOCTRINE LA LAICITE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC. MAIS ELLE A PEU REMIS EN QUESTION LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT QUE, PAR UNE JURISPRUDENCE, ON PEUT CONSIDERER QUE LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT FAIT PARTIE DE LA TRADITION REPUBLICAINE DE LA FRANCE. L'EXAMEN DES TEXTES CONDUIRAIT MEME VRAISEMBLABLEMENT A PENSER QUE LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT FAIT PARTIE DE LA TRADITION REPUBLICAINE DE LA FRANCE TELLE QUE LA CONSTITUTION LA PROTEGE. NATURELLEMENT, UNE LIBERTE, POUR S'EXERCER DANS LE MONDE MODERNE, CHACUN LE SAIT, A BESOIN DE MOYENS. ON NE PEUT PAS DIRE QUE DANS LE DOMAINE SOCIAL OU DANS LE DOMAINE POLITIQUE UNE LIBERTE SANS MOYENS SOIT UNE LIBERTE. EN-MATIERE D'EDUCATION C'EST PAREIL : UNE LIBERTE D'ENSEIGNEMENT SANS MOYENS NE SERAIT PAS UNE LIBERTE. IL EST DONC NORMAL QUE LA COLLECTIVITE AIDE A L'EXERCICE DE CETTE LIBERTE. C'EST CE QUI EST FAIT EN FRANCE, COMME VOUS LE SAVEZ, DEPUIS MAINTENANT VINGT ANS. SUR CE SUJET, LA CLARIFICATION EST NECESSAIRE. IL NE FAUT PAS SE REFUGIER DANS L'HABILETE, LE FAUX SEMBLANT DES DECLARATIONS. LE PROGRAMME COMMUN PREVOIT LA NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE. DONC, LORSQU'IL EST DIT QU'IL SERA PROCEDE A L'APPLICATION DU PROGRAMME COMMUN, CELA COMPORTE LA NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE, C'EST-A-DIRE LA DISPARITION DE CETTE LIBERTE D'ENSEIGNEMENT. ET COMME JE PENSE QUE LA CLARIFICATION EST NECESSAIRE, J'INVITERAI LE GOUVERNEMENT, LORS DU PROCHAIN DEBAT BUDGETAIRE, A DEMANDER UN SCRUTIN PUBLIC SUR LES CREDITS D'AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE, DE FACON A CE QU'ON PUISSE SAVOIR EN TOUTE CLARTE QUI EST POUR L'EXERCICE DE LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT EN FRANCE, ET QUI Y EST HOSTILE

REPOSE Y-A-T-IL D'AUTRES QUESTIONS SUR LA MAJORITE ? M. BERNARD LEFORT (RTL).- MONSIEUR LE PRESIDENT, VOUS AVEZ DIT QU'UN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE NE POUVAIT PAS ETRE MUET. QUEL JUGEMENT PERSONNEL PORTEZ-VOUS SUR LES DIVISIONS, LES QUERELLES, LES DISCORDS DE VOTRE MAJORITE, ET AUSSI QUEL EST VOTRE AVIS SUR LES DISSENSIONS QUI EXISTENT AU-SEIN DE L'OPPOSITION ? M. LE PRESIDENT.- Y A-T-IL D'AUTRES QUESTIONS VOISINES ? MME DANIELLE BREEM (ANTENNE_2).- MONSIEUR LE PRESIDENT, QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DE FAIT QUE VOUS TIREZ DE LA SITUATION CREEE DANS LA MAJORITE PAR L'ACTION DE M. CHIRAC, ET PAR SON DESIR DE DONNER AU RPR UNE CERTAINE AUTONOMIE ? M. RENE ANDRIEU (L'HUMANITE).- A PROPOS DE LA LIBERTE, JUSTEMENT, ET DU PLURALISME, VOUS AVEZ DIT QU'IL ETAIT BON DE POSER LES PROBLEMES D'UNE MANIERE CONCRETE. ALORS JE VOUDRAIS EN POSER UN D'UNE MANIERE TRES CONCRETE. JE VOUS AVAIS DEJA DEMANDE AU-COURS D'UNE DERNIERE CONFERENCE DE PRESSE SI VOUS JUGIEZ CONFORME, JUSTEMENT, AU PLURALISME DONT VOUS VOUS RECLAMEZ, Y

COMPRIS DANS "DEMOCRATIE_FRANCAISE", LE FAIT QUE LES JOURNALISTES COMMUNISTES SOIENT EXCLUS TOTALEMENT DE LA CONFECTION DES JOURNAUX RADIOTELEVISES. ALORS VOUS M'AVEZ REPONDU QUE VOUS NE SAVIEZ PAS. OUI, MAIS J'ESPERE QUE DEPUIS, MONSIEUR LE PRESIDENT, VOUS AVEZ EU L'OCCASION DE VOUS INFORMER A CE SUJET. JE VOUDRAIS RAPPELER D'AILLEURS QUE DEUX JOURNALISTES, UN JOURNALISTE DE TELE_7_JOURS ET UNE JOURNALISTE DU MONDE `JOURNAL`, ONT ECRIT UN LIVRE DANS LEQUEL ILS DECLARENT QUE M. CHIRAC LEUR A DIT QUE C'ETAIT M. PONIATOWSKI QUI AVAIT FAIT VEILLER A L'ENCADREMENT DES JOURNAUX RADIOTELEVISES. JE VOUDRAIS VOUS DEMANDER, PREMIEREMENT, SI VOUS ETES POUR LE MAINTIEN OU LA LEVEE DE CETTE EXCLUSIVE, SANS FAUX SEMBLANT, D'UNE MANIERE TRES NETTE, VOUS-MEME. ENSUITE, SI VOUS PENSEZ QUE L'EXCLUSIVE CONTRE LES COMMUNISTES `PARTI COMMUNISTE ` PCF ` EST JUSTE OU SI ELLE NE L'EST PAS, ET ACCESSOIREMENT, SI VOUS PENSEZ QUE NOS DEUX CONFREES ONT RACONTE N'IMPORTE QUOI

M. PIERRE PUJO (ASPECTS_DE_LA_FRANCE).- MONSIEUR LE PRESIDENT, PENSEZ-VOUS QUE LA QUESTION DE L'ELECTION D'UN PARLEMENT_EUROPEEN AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT PEUT ETRE UNE CAUSE DE DIVISION GRAVE A L'INTERIEUR DE LA MAJORITE, CELA COMPTE_TENU DES RISQUES QUE CETTE ELECTION COMPORTE POUR LA SOUVERAINETE FRANCAISE ? M. LE PRESIDENT.- SUR LA MAJORITE, Y A-T-IL D'AUTRES QUESTIONS ? M. NOEL COPIN (LA CROIX).- MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, VOUS AVEZ DIT TOUT A L'HEURE QUE L'OPINION PUBLIQUE FRANCAISE AVAIT DECOUVERT AU PRINTEMPS QU'IL Y AVAIT UNE CRISE AU-SEIN DU GOUVERNEMENT ET AU-SEIN DE LA MAJORITE. VOUS AVEZ ATTENDU LA FIN DE L'ETE POUR RESOUDRE CETTE CRISE, ET LE MILIEU DE L'HIVER POUR NOUS L'EXPLIQUER. POUVEZ-VOUS NOUS DIRE POURQUOI VOUS AVEZ LAISSE CE MILIEU POLITIQUE FRANCAIS PERDRE TANT DE JOURS DANS CE QUE VOUS APPELIEZ TOUT A L'HEURE "LA SPIRALE"

M. LE PRESIDENT.- JE REPONDRAI D'ABORD AUX QUESTIONS SUR LA MAJORITE. JE PRENDRAI LA QUESTION DE M. ANDRIEU PLUS TARD, ELLE EST PLUS SPECIFIQUE. LES QUESTIONS SUR LA MAJORITE : C'EST ICI QU'UNE CLARIFICATION EST NECESSAIRE. JE DIRAI SIMPLEMENT A M. COPIN, D'UN MOT, QU'UNE CLARIFICATION EST UN PROCESSUS QUI EXIGE UN CERTAIN DELAI SI ON VEUT EVITER QU'ELLE NE TOURNE A UNE DRAMATISATION INUTILE DES PROBLEMES. EN EFFET, UNE CLARIFICATION EST NECESSAIRE. IL FAUT AVOIR MAINTENANT UNE VUE CLAIRE, ET DONC UNE VUE NOUVELLE, DE L'ORGANISATION DE LA MAJORITE. JE REPONDRAI ENSUITE, MONSIEUR LEFORT, AUX QUESTIONS QUE VOUS POSEZ SUR LES DIVISIONS DE L'OPPOSITION. LA MAJORITE A ETE MARQUEE, AU-COURS DES DERNIERES ANNEES, PAR UNE SORTE D'ASSIMILATION QUI S'ETAIT PRODUITE ENTRE UN PARTI DE LA MAJORITE ET LE FAIT QUE SON CHEF, OU EN TOUT CAS LE CHEF QU'IL SE RECONNAISSAIT, SE TROUVAIT ETRE LE CHEF DE L'EXECUTIF. EN EFFET, PENDANT DE LONGUES ANNEES, NOUS NOUS SOMMES HABITUES, LES UNS ET LES AUTRES, A CONSIDERER QUE LE PRINCIPAL MOUVEMENT DE LA MAJORITE DE L'EPOQUE, QUI ETAIT L'UNR, PUIS L'UDR, SE DEFINISSAIT PAR LE SOUTIEN, ET LE SOUTIEN SANS RESERVE, QU'IL APPORTAIT A L'ACTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. IL EN RESULTAIT UNE CERTAINE ORGANISATION, UNE CERTAINE CONCEPTION DE LA MAJORITE. D'AILLEURS, A CETTE EPOQUE, SOUVENEZ-VOUS EN, L'UNR, PUIS L'UDR, SE TROUVAIT ETRE UN MOUVEMENT ET NON PAS UN PARTI. IL Y A EU, EN 1971, UN DEBAT TRES INTERESSANT AU-SEIN DE L'UDR DONT BEAUCOUP D'ENTRE VOUS ONT ASSURE, A L'EPOQUE, LE COMPTE_RENDU, ET QUI ETAIT UN DEBAT SUR LE POINT DE SAVOIR SI L'UDR DEVAIT RESTER UN MOUVEMENT OU DEVENIR UN PARTI. LA PLUPART DES DIRIGEANTS, ET NOTAMMENT LE PRESIDENT POMPIDOU, ONT PRIS DES POSITIONS TRES NETTES A CET EGARD. ILS ETAIENT EN_FAVEUR DU MOUVEMENT. ILS ETAIENT OPPOSES AU PARTI

`REPONSE` DEPUIS L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 1974, LA SITUATION AVAIT CHANGE. IL ETAIT CLAIR, EN EFFET, QUE JE ME M'ATTENDAIS PAS - ET JE NE LE DEMANDAIS PAS, D'AILLEURS - A CE QUE TEL OU TEL PARTI DE LA MAJORITE, OU A CE QUE TEL OU TEL MOUVEMENT NE SE DEFINISSE QU'EN-FONCTION DE SON SEUL SOUTIEN AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE QUE JE SUIS DEvenu. DONC LA _NATURE, LA CONCEPTION, LA FONCTION DE LA MAJORITE ONT CHANGE. A L'HEURE ACTUELLE, PLUTOT QUE DE S'ATTARDER SUR LES CIRCONSTANCES, IL FAUT VOIR QUELLE DOIT ETRE CETTE CONCEPTION NOUVELLE DE LA MAJORITE. LA MAJORITE DOIT ETRE PLURALISTE, ET ELLE DOIT ETRE PLURALISTE SI ELLE VEUT GAGNER LES ELECTIONS DE 1978. LA MAJORITE DOIT ETRE PLURALISTE. CE N'EST PAS UNE DECOUVERTE CAR, AU DEBUT DE LA VEME REPUBLIQUE, JE DIRAI PRATIQUEMENT JUSQU'EN 1967, LA MAJORITE L'A TOUJOURS ETE. J'AI FAIT PARTIE MOI-MEME, SUCCESSIVEMENT, DE GOUVERNEMENTS OU DE MAJORITES DANS LESQUELS PLUSIEURS TENDANCES APPORTAIENT LEUR SOUTIEN AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. VOUS VOUS SOUVENEZ D'AILLEURS PARFAITEMENT QUE LE GENERAL DE GAULLE N'ENTENDAIT ETRE LE PRISONNIER D'AUCUN PARTI POLITIQUE DE SA MAJORITE. D'AUTRE_PART, IL FAUT VOIR LA REALITE FRANCAISE ET DEMOCRATIQUE ACTUELLE. LA FRANCE EST UN PAYS QUI A UNE FORTE DIVERSITE POLITIQUE, DIVERSITE GEOGRAPHIQUE, DIVERSITE DE TEMPERAMENTS, DE PREFERENCES, DE TRADITIONS. CETTE DIVERSITE POLITIQUE DE LA FRANCE, ELLE S'EXPRIME DANS LE CHOIX QUE NOUS FAISONS D'UN CERTAIN NOMBRE DE NOS INSTITUTIONS. ET PAR EXEMPLE, DE NOTRE LOI ELECTORALE

`REPONSE` LORSQU'IL A FALLU DEBATTRE DU PROBLEME DE L'ELECTION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE `PARLEMENT_EUROPEEN` AU SUFFRAGE UNIVERSEL, NOUS NOUS SOMMES APERCUS QUE NOUS SOMMES LES SEULS PARMIS LES NEUF A AVOIR DES SCRUTINS A DEUX TOURS. NOUS SOMMES LES SEULS, ET POURQUOI ? PARCE QUE LE SCRUTIN A DEUX TOURS CORRESPOND A LA DIVERSITE FRANCAISE. DANS UN PREMIER TOUR, ON EXPRIME UN CERTAIN NOMBRE DE PREFERENCES & DANS UN DEUXIEME TOUR, ON SE PRONONCE SUR LA REPRESENTATION OU SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES DU PAYS. COMME IL Y A DIVERSITE FRANCAISE, IL Y A NECESSAIREMENT PLURALISME DE LA MAJORITE. AU_LIEU DE VOIR LA MAJORITE COMME UNIFORME, IL FAUT MAINTENANT VOUS HABITUER A VOIR LA MAJORITE COMME PLURALISTE. NATURELLEMENT, CES DIFFERENTS PARTIS QUI COMPOSENT LA MAJORITE, AUX YEUX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, ONT UNE VALEUR EGALE. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE SON FAIT, DE MON FAIT, UNE PREFERENCE EXPRIMEE ENTRE CES PARTIS. NATURELLEMENT, LES UNS SONT ARITHMETIQUEMENT PLUS IMPORTANTS QUE LES AUTRES MAIS C'EST POURQUOI J'AI RAPPELE RECEMMENT QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EST AU-DESSUS DES PARTIS, Y COMPRIS DES PARTIS DE SA PROPRE MAJORITE & D'AUTRE_PART, IL NE DOIT PAS, VIS-A-VIS DE CES PARTIS, EXERCER JE NE SAIS QUELLE PREFERENCE PARTICULIERE. JE VOUDRAIS, A CET EGARD, VOUS DIRE QUE, DEPUIS MON ELECTION, CHAQUE FOIS QUE J'AI RECU LES DIRIGEANTS DES GRANDES FORMATIONS DE LA MAJORITE ET, EN-PARTICULIER, DE LA PLUS GRANDE FORMATION DE LA MAJORITE, JE LEUR AI DEMANDE DE DIRE AUX DEPUTES DE CETTE FORMATION QU'A MES YEUX, ILS ETAIENT L'EQUIVALENT DES AUTRES DEPUTES DE LA MAJORITE, QUE JE N'AVAIS PAS DE PREFERENCE, ET QUE JE NE CHERCHAIS PAS, PLUS OU MOINS, COMME ON POUVAIT LE LEUR FAIRE CRAINDRE, A ORGANISER TELLE OU TELLE SUBSTITUTION DANS LA MAJORITE QUI ME SOUTENAIT DES LORS QUE CELLE-CI APPROUVAIT ET PARTICIPAIT A L'ACTION GOUVERNEMENTALE. JE REGRETTE QUE CE MESSAGE NE LEUR AIT PAS ETE PLUS COMPLETEMENT TRANSMIS. C'EST DONC UNE MAJORITE PLURALISTE. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE N'A PAS A AVOIR DE PREFERENCE. MEME S'IL A APPARTENU AUTREFOIS, EN EFFET, A TELLE OU TELLE FORMATION DE LA MAJORITE, IL N'A PAS A AVOIR DE PREFERENCE. ET CETTE MAJORITE, AU CONTRAIRE, DOIT TRAITER, J'Y REVIENDRAI, CES PROBLEMES

`REPONSE` DEUXIEME POINT : CETTE MAJORITE DOIT ETRE PLURALISTE SI ELLE VEUT

REPONSE DEUXIEME POINT : CETTE MAJORITE DOIT ETRE PLURALISTE SI ELLE VEUT, COMME ELLE LE PEUT, GAGNER LES ELECTIONS DE 1978. EN EFFET, REGARDEZ CE QUI S'EST PASSE EN EUROPE. IL Y A EU PAS MAL D'ELECTIONS RECEMMENT. IL N'Y A AUCUN PARTI QUI, DANS LES DEMOCRATIES OCCIDENTALES, PUISSE, DANS DES CIRCONSTANCES NORMALES - ET JE METS A PART LES CIRCONSTANCES QUI ONT SUIVI, PAR EXEMPLE, LES EVENEMENTS DE MAI 68 `1968` - PRETENDRE S'ASSURER A LUI SEUL LA MAJORITE ABSOLUE DES SIEGES. CELA N'EXISTE, A L'HEURE ACTUELLE, DANS AUCUN PAYS. COMMENT VOULEZ-VOUS QUE CELA EXISTE DANS UN DES PAYS LES PLUS TRADITIONNELLEMENT DIVERS AU POINT_DE_VUE POLITIQUE, LA FRANCE ? L'IDEE QUE L'ON CHERCHE A REPANDRE, - ET QUI EST PEUT-ETRE, DE LA PART DE CERTAINS DE L'OPPOSITION, UN PIEGE - EST QUE LA MAJORITE DOIT ETRE UNIFORME. SI LA MAJORITE EST UNIFORME, ELLE SE CONDAMNE A L'ECHEC. IL FAUT, AU CONTRAIRE, LIBERER LES FORCES DE PROPOSITION, D'EXPRESSION ET DE REPRESENTATION DES DIFFERENTS PARTIS DE LA MAJORITE. CES PARTIS, VOUS LE SAVEZ, SONT AU NOMBRE DE QUATRE. IL Y A L'UDR, RECEMMENT TRANSFORMEE EN RPR. IL Y A LES REPUBLICAINS INDEPENDANTS `RI` LE CENTRE DEMOCRATIQUE ET SOCIAL `CDS`, LES RADICAUX SOCIALISTES `PARTI RADICAL`. IL EST INDISPENSABLE QUE CHACUNE DE CES FORMATIONS POLITIQUES AFFIRME SA PERSONNALITE, FASSE CONNAITRE SES PROPOSITIONS, ET AINSI SUSCITE A LA FOIS L'INTERET ET LE SOUTIEN DE LA FRACTION PARTICULIERE DU CORPS POLITIQUE FRANCAIS QUI PARTAGE SES VUES. DONC, PAS D'UNIFORMITE DE LA MAJORITE. MAIS PAR CONTRE, UNE ENTENTE MAJORITAIRE. A L'HEURE ACTUELLE, JE TROUVE QUE L'IMAGE, TELLE QU'ELLE EST DONNEE - ET D'AILLEURS, IL FAUT BIEN LE DIRE, REPRODUITE - DE LA MAJORITE N'EST PAS, EN EFFET, LA MEILLEURE, PUISQU'ON A L'IMPRESSION QUE C'EST CELLE D'UNE UNITE QUI SE DIVISE. IL FAUT QUE CE SOIT L'INVERSE : L'IMAGE D'UN PLURALISME QUI S'ORGANISE ET QUI S'ENTEND. CE QUI VEUT DIRE D'ABORD QU'IL FAUT S'ENTENDRE SUR LES OBJECTIFS. IL EST INDISPENSABLE QUE LORSQUE LES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA MAJORITE SE SERONT REORGANISEES, ANIMEES, ELLES SE REUNISSENT, SUIVANT DES FORMES, NATURELLEMENT, QUI LEUR APPARTIENNENT, POUR RECHERCHER EN_COMMUN LES OBJECTIFS QU'ELLES PROPOSERONT AUX FRANCAIS LORS DES PROCHAINES CONSULTATIONS ELECTORALES, OBJECTIFS DONT JE SAIS QU'ILS SERONT EN REALITE TRES SEMBLABLES

REPONSE DEUXIEMEMENT : IL FAUT, BIEN ENTENDU, QUE CETTE MAJORITE S'ORGANISE EN_VUE DES CONSULTATIONS ELECTORALES, PARCE QUE LE PLURALISME CONDUIT A LA PLURALITE DES CANDIDATURES. ENCORE FAUT-IL QUE CETTE PLURALITE DES CANDIDATURES PROCEDE D'UNE ENTENTE, C'EST-A-DIRE QUE LES REGLES SOIENT FIXEES A L'AVANCE, QUE LES ECARTS QUI FERAIENT QUE TEL OU TEL, AU_LIEU DE DEFENDRE SA PROPRE CANDIDATURE ET DE DENONCER LES MAUVAIS CHOIX DE TELLE OU TELLE AUTRE FRACTION ADVERSE, PREFERERAIT TOURNER SON COMBAT VERS SES VOISINS, SOIENT CONNUS. IL FAUT ALORS QU'IL Y AIT UNE ORGANISATION DE LA MAJORITE QUI PUISSE SANCTIONNER OU ELIMINER CES ECARTS. ENFIN, IL FAUT QUE PERIODIQUEMENT LES DIRIGEANTS DES GRANDES FORMATIONS DE LA MAJORITE SE REUNISSENT POUR SE CONCERTER SUR UN CERTAIN NOMBRE DE SUJETS OU D'ORIENTATIONS FONDAMENTAUX. VOUS LE VOYEZ, IL FAUT SORTIR DE LA CONCEPTION D'UNE UNIFORMITE QUI SE DECHIRE, POUR PASSER A UNE AUTRE CONCEPTION QUI EST CELLE D'UN PLURALISME QUI S'ORGANISE. SI LA MAJORITE A LA CAPACITE DE RENOUVELLEMENT ET D'ORGANISATION QUI LUI PERMET D'AGIR AINSI, ELLE ACCROIT JUSQU'A UN POINT DECISIF SES CHANCES DE L'EMPORTER EN 1978

REPONSE VOUS AVEZ RAISON, MONSIEUR LEFORT, ON PARLE DES DIVISIONS DE LA MAJORITE. LES DIVISIONS DE LA MAJORITE, CE SONT DES DIVISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION. LA MAJORITE EST UNIE SUR SON PROGRAMME ET SUR SA POLITIQUE : LA PREUVE EN EST QU'IL N'A PRATIQUEMENT PAS MANQUE UNE VOIX LORS DES PRINCIPAUX DEBATS DE L'AUTOMNE, NOTAMMENT, AU MOMENT DE LA RATIFICATION

OU DE L'APPROBATION DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE. ET POUR LES PROCHAINS GRANDS DEBATS, VOUS VERREZ QUE LA MAJORITE SERA UNIE. PAR CONTRE NOUS SAVONS BIEN QUE L'OPPOSITION A UNE ORGANISATION, MAIS QU'ELLE N'EST PAS UNIE DANS SES OPTIONS POLITIQUES. SUR DES OPTIONS FONDAMENTALES D'ORGANISATION DE LA SOCIETE FRANCAISE, NOUS SAVONS TRES BIEN QUE L'OPPOSITION EST FONDAMENTALEMENT DIVISEE & NOUS LE SAVONS PARCE QUE CERTAINS DE SES MEMBRES LE DISENT & CERTAINS SONT EN_FAVEUR DU COLLECTIVISME, D'AUTRES LUI SONT HOSTILES ET SOUFFRENT DE TOUTE ORIENTATION VERS CELUI-CI. CERTAINS - ET NOUS SOMMES LE SEUL PAYS D'EUROPE QUI CONNAITRA CETTE SITUATION - VOTERONT SANS DOUTE, ILS L'ONT DIT, POUR L'ELECTION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE `PARLEMENT_EUROPEEN` AU SUFFRAGE UNIVERSEL, ET D'AUTRES VOTERONT CONTRE. DANS LES AUTRES PAYS, PAR EXEMPLE L'ITALIE, LES PARTIS D'OPPOSITION VOTERONT TOUS DANS LE MEME SENS, ET CE SENS SERA D'AILLEURS UN SENS FAVORABLE. DONC IL Y A EN FRANCE, A L'HEURE ACTUELLE, UNE MAJORITE UNIE SUR L'ESSENTIEL, C'EST-A-DIRE UNIE SUR LA POLITIQUE, MAIS DONT L'ORGANISATION N'EST PAS, A L'HEURE ACTUELLE, SATISFAISANTE - C'EST D'AILLEURS COMPREHENSIBLE POUR L'OPINION -, ET IL Y A, PAR CONTRE, EN FACE, UNE OPPOSITION ORGANISEE, MAIS QUI EST PROFONDEMENT DIVISEE SUR L'ESSENTIEL. \

`REPONSE` ALORS JE REPONDS MAINTENANT A LA QUESTION SUR L'ELECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE `PARLEMENT_EUROPEEN`. POURQUOI AI-JE D'ABORD CONSULTE LE CONSEIL_CONSTITUTIONNEL ? C'EST PARCE QUE JE NE VOULAIS PAS D'UN DEBAT A L'ASSEMBLEE_NATIONALE AU-COURS DUQUEL L'ARGUMENT QUI AURAIT ETE EMPLOYE, ET QUI AURAIT ALTERE A TOUT INSTANT LE DEBAT, EUT ETE DE DIRE : "MAIS COMMENT VOUS PERMETTEZ-VOUS DE DEBATTRE D'UN TEXTE DONT NOUS ALLONS, NOUS, SAISIR DANS QUELQUES JOURS LE CONSEIL_CONSTITUTIONNEL, QUI DECIDERA ET ANNONCERA SANS DOUTE QU'IL EST INCOMPATIBLE AVEC NOTRE CONSTITUTION ? "QUEL EUT ETE LE DEROULEMENT DU DEBAT ? IL FALLAIT DONC QUE CETTE HYPOTHESE FUT LEVEE. C'EST POURQUOI J'AI SAISI LE CONSEIL_CONSTITUTIONNEL & J'AI ATTENDU LE RESULTAT DE SES DELIBERATIONS. VOUS SAVEZ QU'IL S'EST PRONONCE POUR LA CONSTITUTIONNALITE, EN L'ACCOMPAGNANT D'UN CERTAIN NOMBRE D'ATTENDUS. LORSQUE CE DEBAT VIENDRA, AU PRINTEMPS, JE SUIS CONVAINCU QUE L'ELECTION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE AU SUFFRAGE UNIVERSEL SERA LARGEMENT APPROUVEE PAR LE PARLEMENT FRANCAIS, ET QU'ELLE SERA APPROUVEE PAR LA PLUS GRANDE PARTIE DE LA MAJORITE. \

M. GILBERT MATHIEU (LE MONDE).- EST-CE QUE L'ON PEUT VOUS DEMANDER, MONSIEUR LE PRESIDENT, UNE APPLICATION PRATIQUE DE VOTRE PROPOS ? MONSIEUR CHIRAC A DIT, IL Y A QUELQUES JOURS, S'AGISSANT DE LA MAIRIE DE PARIS, QU'IL NE FALLAIT PAS MELER VOTRE NOM A CETTE AFFAIRE. EST-CE LOGIQUE DANS LA SUITE DE VOTRE PROPOS, OU BIEN EST-CE QUE M. D'ORNANO PEUT SE RECOMMANDER DE VOTRE APPUI, AUQUEL CAS, D'APRES VOTRE PROPOS DE TOUT A L'HEURE, CE SERAIT UN GRAND CHOIX, PUISQUE VOUS INTERVENEZ DANS LES GRANDS CHOIX, LAISSANT AU PREMIER MINISTRE LES PETITS ? M. ANDRE HALPHEN (TELE-POCHE).- MONSIEUR LE PRESIDENT, UNE FOIS ENCORE LA TELEVISION EST EN CRISE, UNE CRISE GRAVE QUI EST, POUR CERTAINS, LE CONSTAT D'ECHEC DE LA REFORME DE 1974. NE CROYEZ-VOUS PAS QUE LE TEMPS EST VENU DE PENSER A UNE REFORME DE LA REFORME, VOIRE DE S'ENGAGER SOIT VERS UN REGROUPEMENT DES DIFFERENTES SOCIETES AU-SEIN D'UNE SOCIETE-MERE, SOIT VERS UNE PRIVATISATION ? M. LE PRESIDENT.- CE SONT DES QUESTIONS AUXQUELLES JE REPONDRAI TOUT A L'HEURE. DERNIERE QUESTION SUR LA MAJORITE, DE MONSIEUR VAJOU ?... M. VAJOU (RMC).- MONSIEUR LE PRESIDENT, EST-CE QUE L'ENTENTE DE LA MAJORITE DOIT ALLER JUSQU'A LA CANDIDATURE UNIQUE DE LA MAJORITE LORS DES LEGISLATIVES ? ET TOUJOURS A PROPOS DES LEGISLATIVES, EST-

CE QUE VOUS POUVEZ NOUS CONFIRMER QUE NOUS AURONS LE MEME MODE DE SCRUTIN EN 1978 ? M. JEAN-LOUIS GUILLEMARD (LA VIE FRANCAISE).- CE N'EST PAS EXACTEMENT UNE QUESTION SUR LA MAJORITE, MAIS JE CROIS QU'ELLE A UNE CERTAINE IMPORTANCE : AU NIVEAU DES STRUCTURES DE LA SOCIETE FRANCAISE, DE QUELLE REFORME ENTENDEZ-VOUS MARQUER L'ANNEE 1977 ? M. LE PRESIDENT.- JE VAIS REPENDRE A CES QUESTIONS, PUIS NOUS PASSERONS ENSUITE AUX QUESTIONS DIVERSES

`REPOSE` MONSIEUR VAJOU, DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, JE N'APERCOIS PAS L'INTERET, POUR LE FONCTIONNEMENT DE NOS INSTITUTIONS, D'UN CHANGEMENT DE LOI ELECTORALE. DEUXIEME QUESTION : LA CANDIDATURE UNIQUE. JE CROIS QUE LA CONSEQUENCE DU PLURALISME MAJORITAIRE C'EST, EN REALITE, LE PLURALISME DES CANDIDATURES. COMME JE L'AI DIT TOUT A L'HEURE, CE PLURALISME DOIT ETRE ORGANISE AU-SEIN DE L'ENTENTE MAJORITAIRE, C'EST-A-DIRE QU'IL DOIT PROCEDER D'UN EXAMEN EN COMMUN DES SITUATIONS ET DE L'INTERET, DE L'EFFICACITE DE CE PLURALISME. NEANMOINS, DANS LE CAS DE PARLEMENTAIRES SORTANTS DONT LA SITUATION EST TRES ASSUREE, ET QUI PARAISSENT AVOIR DE GRANDES CHANCES D'ETRE ELUS AU 1ER TOUR, JE NE VOIS PAS POURQUOI, AU NOM DE CE PLURALISME, ON IRAIT COMPLIQUER LEUR SITUATION. C'EST DONC UN PLURALISME ORGANISE PAR UNE ENTENTE MAJORITAIRE QUI DEVRA, JE LE REPETE, APPRECIER LES CIRCONSTANCES OU IL EST INUTILE DE LE FAIRE JOUER. ON M'A POSE LA QUESTION DES ELECTIONS DE PARIS - SI JE PEUX PARODIER UNE REPOSE CELEBRE. JE SAIS D'AILLEURS QU'EN PROVINCE, BEAUCOUP DE FRANCAISES ET DE FRANCAIS S'INTERROGENT SUR CES ELECTIONS DE PARIS ET NE COMPRENNENT PAS BIEN LE DECHIREMENT ACTUEL DE LA MAJORITE

`REPOSE` JE REVIENS UN PEU EN ARRIERE, JE VOUS PARLE DES MUNICIPALES. LES ELECTIONS MUNICIPALES VONT DONC AVOIR LIEU DANS DEUX MOIS. IL FAUT SAVOIR QU'ELLES INTERESSENT 37.500 COMMUNES, SI L'ON COMPTE LA FRANCE METROPOLITAINE ET LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER `DOM`. IL Y AURA 460.000 ELUS, CONSEILLERS ET CONSEILLERES MUNICIPALES. IL Y AURA ENVIRON UN MILLION DE CANDIDATS & JE SOUHAITE D'AILLEURS QUE, PARMIS CES CANDIDATS, IL Y AIT BEAUCOUP DE CANDIDATES, CAR JE CONSIDERE QUE LES FONCTIONS MUNICIPALES SONT DES FONCTIONS QUE LES FEMMES SONT PARTICULIEREMENT QUALIFIEES POUR REMPLIR. C'EST DONC UNE TRES LARGE CONSULTATION DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE, SANS DOUTE UNE DES PLUS LARGES DE TOUT L'OCCIDENT A SE DEROULER DE CETTE MANIERE. JE SOUHAITE, BIEN ENTENDU, QUE CETTE CONSULTATION PERMETTE AUX COMMUNES DE FRANCE QUI SONT APPELEES A ETRE LES CELLULES DE LA DECENTRALISATION DE NOTRE VIE NATIONALE, LE SUPPORT DE NOTRE DEMOCRATIE LOCALE, DE SE Doter D'ADMINISTRATEURS QUI SOIENT JUSTEMENT A MEME DE LES ADMINISTRER ET DE LES CONDUIRE

`REPOSE` ELECTIONS MUNICIPALES` JE VOUS DIRAI - REPOSE APRES COUP A M. LEFORT - QUE, DANS LA PREPARATION DE CES ELECTIONS MUNICIPALES, A L'HEURE ACTUELLE, LA MAJORITE EST BEAUCOUP PLUS UNIE QUE L'OPPOSITION. IL Y A, EN EFFET, 221 COMMUNES DE PLUS DE 30.000 HABITANTS, C'EST-A-DIRE 221 COMMUNES DANS LESQUELLES JOUE LE SCRUTIN MAJORITAIRE. A L'HEURE ACTUELLE, IL Y A 172 COMMUNES DANS LESQUELLES LA MAJORITE A DECIDE DE SA LISTE UNIQUE. A MA CONNAISSANCE, JE CROIS QUE LES CHIFFRES ANNONCES PAR L'OPPOSITION SONT DE L'ORDRE DE 50 SUR CES 221 COMMUNES... JE VOIS DES SIGNES DE DENEGATION. C'EST, EN TOUT CAS, LA DERNIERE CHOSE QUE J'AI LUE DANS LA PRESSE. METTONS QUE CE CHIFFRE S'ACCROISSE... SI VOUS PRENEZ LES COMMUNES DE PLUS DE 9000 HABITANTS, QUI SONT CELLES POUR LESQUELLES LA PROCEDURE DE LA CONCERTATION MAJORITAIRE A JOUE, IL Y EN A 811, A L'HEURE ACTUELLE, DANS 80 % DES CAS, LA MAJORITE S'EST MISE D'ACCORD SUR UNE LISTE UNIQUE. SUR LES 550 CAS QUI ONT ETE SOUMIS A LA PROCEDURE QUI A ETE MISE EN PLACE, C'EST A DIRE REUNION DES

ETE SOUMIS A LA PROCEDURE QUI A ETE MISE EN PLACE, C'EST-A-DIRE REUNION DES SECRETAIRES GENERAUX DES QUATRE FORMATIONS DE LA MAJORITE, TOUTES LES SEMAINES, ET ENSUITE CONCERTATION DES MINISTRES D'ETAT, IL Y A EU 500 CAS REGLES POSITIVEMENT. JE NE CONNAIS PAS ET JE NE REVIENDRAI DONC PAS SUR LE DERNIER CHIFFRE DE L'OPPOSITION. J'EN ETAIT RESTE A DES INTERVIEWS PARUES AU DEBUT DE LA SEMAINE DERNIERE £ PEUT-ETRE LES PROPORTIONS SONT-ELLES ACCRUES. MAIS JUSQU'A PRESENT, DANS LA PREPARATION DES MUNICIPALES, JE LE REPETE, 80 % DES DECISIONS ONT ABOUTI A UNE LISTE COMMUNE UNIQUE DE LA MAJORITE

REPONSE IL Y A LE CAS DE PARIS. CE QUI SE PASSE A PARIS MONTRE CLAIREMENT QUE LE MILIEU POLITIQUE N'A PAS APERCU QUELQUE CHOSE, C'EST QU'IL Y AVAIT EU UNE REFORME MUNICIPALE A PARIS. ON PARLE, EN EFFET, A PARIS, DES DERNIERES ELECTIONS, ON NE PARLE PAS DES PROCHAINES. IL Y A EU UNE REFORME FONDAMENTALE, QUE JE CONNAIS, CAR IL AURA FALLU ATTENDRE 1974 POUR QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROPOSE AU GOUVERNEMENT DE SAISIR LE PARLEMENT D'UN PROJET DE RETOUR DE PARIS AU STATUT MUNICIPAL DE DROIT COMMUN. JE TIENS A LE RAPPELER, ALORS QUE CECI ME PARAIT QUELQUEFOIS DISCRETEMENT MENTIONNE. A-PARTIR DU MOMENT OU PARIS A LE STATUT MUNICIPAL DE DROIT COMMUN, IL FAUT SAVOIR QUE L'ELECTION DU MAIRE REVET UNE IMPORTANCE ESSENTIELLE. C'EST CE QUI EXPLIQUE, A L'HEURE ACTUELLE, LA DIFFICULTE POUR LES PROVINCIAUX, HABITUES A L'ELECTION DU MAIRE DEPUIS TOUJOURS, DE COMPRENDRE CE QUI SE PASSE A PARIS, QUI N'Y EST PAS HABITUE. EN EFFET, DANS LES ELECTIONS MUNICIPALES, ON CONNAIT TOUJOURS QUI SERA MAIRE, DANS L'HYPOTHESE OU TELLE LISTE L'EMPORTE LORS DE LA CONSULTATION. CHACUN SAIT, PAR EXEMPLE, QU'A LILLE, CE SERA UN CHOIX ENTRE M. SEGARD ET M. MAUROY, QUE SI LES LISTES D'OPPOSITION L'EMPORTENT, M. DEFFERRE SERA LE MAIRE DE MARSEILLE, QUE SI LES LISTES DE LA MAJORITE L'EMPORTENT, M. MEDECIN SERA MAIRE DE NICE, QUE LE CANDIDAT DE LA MAJORITE SERA M. BAUDIS A TOULOUSE. SI PARIS AVAIT DEJA LA PRATIQUE DU STATUT MUNICIPAL, TOUT LE MONDE CONNAITRAIT LE FUTUR MAIRE, PUISQUE LE MAIRE CONDUIRAIT LUI-MEME SES LISTES, OU ALORS UN AUTRE MAIRE SE PRESENTERAIT POUR EN DEMANDER LE DEPART

REPONSE ELECTIONS MUNICIPALES IL FAUT SAVOIR, EN EFFET, QUE DANS LA LOI MUNICIPALE DE 1884, BEAUCOUP MODIFIEE DEPUIS, ET QU'ON RETROUVE DANS LE CODE MUNICIPAL, LES POUVOIRS ESSENTIELS SONT DES POUVOIRS QUI SONT ATTRIBUES AU MAIRE. L'ARTICLE 45 DU CODE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DISPOSE QUE LE MAIRE EST LE CHEF DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE £ L'ARTICLE 75 DIT QUE C'EST LE MAIRE QUI PREPARE ET QUI PROPOSE LE BUDGET ET QUI ORDONNANCE LES DEPENSES £ L'ARTICLE 100 DIT QUE C'EST LE MAIRE QUI NOMME A LA TOTALITE DES EMPLOIS MUNICIPAUX. LE MAIRE DE PARIS AURA A ADMINISTRER UN BUDGET DE 7 MILLIARDS DE FRANCS, A ASSURER L'ACTIVITE ET LA VIE DE 33.000 FONCTIONNAIRES. IL DEVRA DELIVRER 15.000 PERMIS DE CONSTRUIRE PAR AN. ET CELA DANS UNE DES PLUS BELLES ET PLUS IMPORTANTES VILLES DU MONDE. D'OU L'IMPORTANCE DU MAIRE DE PARIS. IL EST IMPOSSIBLE DE METTRE LES PARISIENS DANS UNE SITUATION QUI NE SERAIT ACCEPTEE PAR AUCUNE MUNICIPALITE DE PROVINCE, CELLE DE VOTER SANS SAVOIR QUEL SERA LE MAIRE DE PARIS, EN-FONCTION DE LEURS VOTES. LE MAIRE DE PARIS DOIT AVOIR LA CAPACITE, JE LE REPETE, DE CONDUIRE L'ADMINISTRATION, CONSIDERABLE, D'UNE DES PLUS GRANDES ET DES PLUS BELLES VILLES DU MONDE

REPONSE PARIS EST DECOUPEE EN SECTEURS, POURQUOI ? IL FAUT SE RAPPELER QUE C'EST LE GOUVERNEMENT DU GENERAL DE GAULLE QUI A PREVU UN SCRUTIN MAJORITAIRE, AVEC LISTE BLOQUEE, DANS TOUTES LES VILLES DE PLUS DE 30.000 HABITANTS, DE FACON PRECISEMENT QU'IL Y AIT UNE EQUIPE MUNICIPALE, UN CHEF D'EQUIPE ET UN MAIRE. SI L'ON A PREVU LE DECOUPAGE PAR SECTEURS D'UN CERTAIN

NOMBRE DE VILLES - MAINTENANT DE 5 VILLES - C'EST POUR FAIRE EN SORTE QUE LES CONSEILLERS_MUNICIPAUX ELUS SOIENT PLUS PROCHES DE LA POPULATION, CE QUE JE CONSIDERE COMME SOUHAITABLE. CE N'EST PAS POUR FAIRE EN SORTE QUE LA MUNICIPALITE SOIT DEMANTELEE AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS. C'EST L'INVERSE : UNE LISTE D'ENSEMBLE QUI, ENSUITE, SE PRESENTE PAR ARRONDISSEMENTS ET NON PAS DES FRACTIONS DE VILLE QUI ENSUITE SE REUNISSENT POUR DEVENIR UNE VILLE. LA PREUVE EN EST QUE, PAR EXEMPLE, A LYON, LA LISTE MUNICIPALE PRECEDENTE AVAIT PRIS LE SIGLE DU MAIRE "PRADEL" POUR BIEN MONTRER QUE, MALGRE LA SECTORISATION, IL S'AGISSAIT AVANT TOUT DE CHOISIR UN MAIRE. J'AJOUTE QUE LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT ETE AUGMENTE A PARIS, PUISQU'IL PASSE DE 90 A 109, IL NE DEVRAIT PAS ETRE DIFFICILE DE FAIRE EN SORTE QU'A LA FOIS CEUX QUI ONT UNE PART DANS L'ADMINISTRATION DE PARIS ET CEUX QUI VEULENT APPORTER LEUR CONTRIBUTION A CETTE NOUVELLE ADMINISTRATION, AU MOMENT OU PARIS VA CONNAITRE POUR LA PREMIERE FOIS UN STATUT MUNICIPAL DE PLEIN EXERCICE, PUISSENT REUNIR LEUR EFFORTS. EN TOUT CAS, IL Y A UN POINT FONDAMENTAL : DANS LES SECTEURS OU IL APPARAITRAIT QUE LA DIVISION DE LA MAJORITE RISQUE DE CONDUIRE CELLE-CI A PERDRE LA PARTIE, JE N'IMAGINE PAS QUE LES RIVALITES DE PERSONNES PUISSENT CONDUIRE A UN TEL RISQUE

REPOSEZ-VOUS. `REPOSEZ-VOUS` NOUS PASSONS A LA TROISIEME PARTIE, CAR J'AI ENCORE DES QUESTIONS AUQUELLES IL FAUT QUE JE REPONDE. M. EYTAM.- LA SEMAINE DERNIERE, LES MAGISTRATS FRANCAIS ONT DECIDE DE LIBERER UN DIRIGEANT PALESTINIEN. POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER DES CLARIFICATIONS, PUISQUE C'EST UNE JOURNEE DE CLARIFICATION, ET DES ECLAIRCISSEMENTS CONCERNANT L'ENSEMBLE DE CETTE AFFAIRE ET SI POSSIBLE AUSSI SUR LES RELATIONS FRANCO - ISRAELIENNES ? ROLAND FAURE (L_AUORE).- SUR LE MEME SUJET, OUTRE LES REMOIS QU'ELLE A CREEES, L'AFFAIRE DE LA LIBERATION DU CHEF TERRORISTE PALESTINIEN, ABOU DAOUD, DONNAIT L'IMPRESSION QUE LES EXIGENCES PARFOIS OBSCURES DE LA POLITIQUE PRENAIENT LE PAS SUR LA DEFENSE DE LA SECURITE DES INDIVIDUS ET DES PERSONNES. EST-CE QUE VOUS NE PENSEZ PAS QUE LE GRAVE PROBLEME DU TERRORISME INTERNATIONAL, CE FLEAU DES TEMPS MODERNES, EXIGE DES SOLUTIONS RADICALES ET CONCERTEES ? M. HARGROVE.- MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, PENSEZ-VOUS QU'IL EXISTE UN "MAL FRANCAIS" ? QUESTION.- A PROPOS DU "MAL FRANCAIS", ESTIMEZ-VOUS QUE CE CRIME RECENT, DONT LES MOTIFS SONT ENCORE ASSEZ OBSCURS AUJOURD'HUI, ET QUI EST DEvenu, AU FIL DES SEMAINES, "L'AFFAIRE DE BROGLIE", PEUT ETRE CLARIFIE ? QUESTION.- MONSIEUR LE PRESIDENT, ETES-VOUS PERSONNELLEMENT SATISFAIT AVEC LES EXPLICATIONS POUR LESQUELLES M. ABOU DAOUD, QUI EST TRES BIEN CONNU A BEYROUTH, A OBTENU UN VISA POUR ENTRER EN FRANCE ET, ENSUITE, APRES SON ARRESTATION, LA RAISON POUR LAQUELLE IL A ETE MIS EN LIBERTE ?

LE PRESIDENT.- JE VAIS D'ABORD REpondre AUX QUESTIONS QUE VOUS M'AVEZ POSEES, MONSIEUR FAURE, ET VOUS, MESSIEURS, SUR LES CIRCONSTANCES DE L'ARRESTATION ET ENSUITE DE LA MISE EN LIBERTE DE M. ABOU DAOUD. LE PREMIER MINISTRE A DEJA REpondU A TOUTES LES QUESTIONS QUI ONT ETE POSEES A CE SUJET, ET A FAIT CONNAITRE LE DERouLEMENT COMPLET DES EVENEMENTS. J'AJOUTERAI UNE SEULE PRECISION : LUNDI DERNIER, DONC LE LUNDI 10 JANVIER 1977, QUI SUIVAIT, APRES TROIS JOURS, LA PREMIERE DEMARCHE QUI AVAIT ETE FAITE AUPRES DES AUTORITES FRANCAISES A CE SUJET, IL A ETE PRESCRIT AU DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE FAIRE VENIR LE CHARGE D'AFFAIRES DE L'ALLEMAGNE FEDERALE `RFA` POUR OBTENIR DES PRECISIONS A CE SUJET. L'AMBASSADEUR, EN EFFET, ETAIT ABSENT DE PARIS, ET M. ULRICH, DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, A RECU LE LUNDI A 15 H LE CHARGE D'AFFAIRES DE L'ALLEMAGNE FEDERALE QUI LUI A INDIQUE

QU'IL NE DISPOSAIT D'AUCUNE INFORMATION ET D'AUCUNE INSTRUCTION A CE SUJET. M. ULRICH LUI A FAIT SAVOIR QU'EN-RAISON DE L'IMPORTANT DU PROBLEME ET DU FAIT QUE LA JUSTICE FRANCAISE ETAIT SAISIE, IL ETAIT SANS DOUTE SOUHAITABLE QU'IL PRENNE L'ATTACHE DE BONN ET QU'IL LUI INDIQUE LE DERNIER _ETAT DES INFORMATIONS A CE SUJET & QU'IL ATTENDAIT DONC SA COMMUNICATION TELEPHONIQUE, ET QU'IL POURRAIT LE JOINDRE DE JOUR OU DE NUIT. OR, M. ULRICH N'A JAMAIS ETE RAPPELE. SI BIEN QUE, LE LENDEMAIN MATIN, LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION NE DISPOSAIT PAS, EN EFFET, D'UNE DEMARCHE FORMELLE CONCERNANT CETTE DEMANDE D'EXTRADITION DE LA PART DE NOS PARTENAIRES

REPOSE` AFFAIRE ABOU DAUD` A L'OCCASION DU DEROULEMENT DE CES EVENEMENTS, LA FRANCE A FAIT L'OBJET D'UNE CAMPAGNE D'INSULTES, QUI A TENTE DE PORTER ATTEINTE, JE DIS TENTE, A SA DIGNITE ET A SON HONNEUR. JE VOUDRAIS REpondre, A CE SUJET, D'ABORD EN RAPPELANT TROIS CHOSES : - PREMIEREMENT, C'EST QUE CELUI QUI AVAIT ETE ARRETE EN FRANCE ETAIT ACCUSE D'ETRE L'UN DES INSTIGATEURS DU MASSACRE DE MUNICH. MAIS IL Y A EU CEUX QUI ONT EXECUTE CE MASSACRE DE MUNICH ET DONT TROIS ONT ETE ENSUITE ARRETES. OU SONT-ILS ? DEUXIEMEMENT : QUAND, IL Y A QUELQUES MOIS, UN AVION D'AIR-FRANCE A ETE DETOURNE ET ENSUITE CONDUIT EN OUGANDA, NOUS AVONS DONNE, COMME PREMIERE DIRECTIVE, QUE NOUS N'ACCEPTERIONS PAS QU'UNE DISCRIMINATION SOIT FAITE, CONCERNANT LE SORT DES PASSAGERS, EN-FONCTION DE LEUR NATIONALITE. CAR IL Y AVAIT A BORD DES FRANCAIS - IL Y AVAIT UN EQUIPAGE FRANCAIS - MAIS IL Y AVAIT AUSSI DE NOMBREUX ISRAELIENS, ET C'EST LA FRANCE QUI MENAIT LA NEGOCIATION. ET DES LE DEPART, L'INSTRUCTION A ETE CATEGORIQUEMENT DONNEE DE NE NOUS PRETER A AUCUNE DISCRIMINATION QUI AURAIT PERMIS DE DISSOCIER LE SORT DES UNS ET DES AUTRES, MEME SI CECI DEVAIT FACILITER LA LIBERATION DE NOS COMPATRIOTES. ENFIN, LORSQU'IL Y A QUELQUES MOIS, UN AVION A ETE SAISI AUX ETATS-UNIS PAR DES TERRORISTES CROATES, ET QU'IL A SURVOLE L'EUROPE DE L'OUEST, NOUS AVONS ACCEPTE QU'IL SE POSE A PARIS. NOUS AVONS PRIS LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR PROCEDER A L'ARRESTATION DES TERRORISTES EN QUESTION. ILS ONT ETE RENVOYES LE LENDEMAIN MEME DANS LEUR PAYS D'ORIGINE, C'EST-A-DIRE AUX ETATS-UNIS, ET REMIS PAR LA POLICE FRANCAISE A LA POLICE FEDERALE. DONC, NOUS AVONS MONTRE, DANS UN CERTAIN NOMBRE DE CIRCONSTANCES, QUELLE ETAIT NOTRE ATTITUDE A CET EGARD. MAIS JE DIRAI QUE, PAR SON AMPLEUR ET PAR LE SENTIMENT PENIBLE D'ORCHESTRATION QU'ELLE A DONNE, CETTE CAMPAGNE DE DENIGREMENT DE LA FRANCE TEMOIGNAIT DE QUELQUE CHOSE QUI ALLAIT AU-DELA DE LA DECISION DE LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION. C'ETAIT LE FAIT QU'ICI OU LA, UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS N'ACCEPTENT PAS LA POLITIQUE INDEPENDANTE DE LA FRANCE, TELLE QUE NOUS LA CONDUISONS

REPOSE` DE MEME QUE DANS CETTE SALLE, LE GENERAL DE GAULLE DISAIT, JE CROIS, QUE LA POLITIQUE DE LA FRANCE NE SE FAISAIT PAS A LA CORBEILLE, MOI JE VOUS DIRAI QUE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE NE SE FAIT PAS ET NE SE FERA PAS DANS LES SALLES DE REDACTION DE QUELQUES MOYENS D'INFORMATION INTERNATIONALE. LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE, C'EST L'AFFAIRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DU GOUVERNEMENT ET DU PARLEMENT. LA FRANCE, SON PEUPLE ET SES LOIS N'ONT DE LECONS A RECEVOIR DE PERSONNE ET J'INVITE CEUX QUI SOUHAITENT ETRE SES AMIS A S'ABSTENIR DE NOUS DONNER DES LECONS. DE TOUTES CES REACTIONS QUI SE SONT MANIFESTEES JE DIRAI QU'IL Y EN A UNE QUI SOULEVE, DE NOTRE PART, UNE PREOCCUPATION ET UNE EMOTION. C'EST EN REALITE CELLE DES FAMILLES DE CES ATHLETES ISRAELIENS QUI ONT TROUVE LA MORT DANS CET ODIEUX ATTENTAT, DE CES FAMILLES QUI ONT PU PENSER QUE LA FRANCE OU QUE LA JUSTICE FRANCAISE ETAIT INDIFFERENTE OU NEGLIGEANTE A LEUR SORT. C'EST A ELLES SEULES QUE JE VEUX M'ADRESSER POUR LEUR DIRE CECI, PUISQU'IL SEMBLE QUE CETTE INFORMATION NE LEUR A PAS ETE TRANSMISE. LA DEMANDE

QUE CETTE INFORMATION NE LEUR A PAS ETE TRANSMISE : LA DEMANDE D'EXTRADITION DE L'INTERESSE PAR LES AUTORITES D'ISRAEL NE POUVAIT, DE TOUTE EVIDENCE, PAS ETRE RECUE, AU REGARD DES LOIS FRANCAISES. QUICONQUE VEUT BIEN L'ETUDIER LE CONSTATERA. IL S'AGISSAIT, EN EFFET, D'UN CRIME COMMIS DANS UN PAYS TIERS, L'ALLEMAGNE FEDERALE `RFA` PAR DES RESSORTISSANTS NON_ISRAELIENS £ LES LOIS D'EXTRADITION, TELLES QU'ELLES EXISTAIENT EN 1972 ET TELLES QU'ELLES SONT PARFAITEMENT CONNUES, NE PERMETTAIENT PAS DE PROCEDER A UNE TELLE EXTRADITION. C'EST POURQUOI D'AILLEURS, DEPUIS, NOUS AVONS COMPLETE NOTRE DISPOSITIF LEGISLATIF POUR EMPECHER LE RETOUR A DE PAREILLES SITUATIONS. JE VOUDRAIS DIRE A CES FAMILLES QUI ONT CONNU CERTAINEMENT, DANS D'AUTRES LIEUX OU DANS D'AUTRES TEMPS, UNE JUSTICE EXPEDITIVE OU ARBITRAIRE, OU ETATIQUE, ET EN ONT SOUFFERT, QU'IL FAUT QU'ELLES COMPRENENT QUE, DANS CETTE CIRCONSTANCE, IL NOUS REVENAIT DE RESPECTER LES LOIS FRANCAISES DES LORS QU'ELLES ETAIENT SANS AMBIGUITE, QUELS QUE SOIENT EN EFFET LA REACTION ET LE TOURMENT QUI POUVAIENT ALORS ETRE LES LEURS. QUESTION.- MONSIEUR LE PRESIDENT... M. LE PRESIDENT.- JE NE REVIENS PAS SUR CETTE QUESTION, J'AI DIT CE QUE J'AVAIS A DIRE

M. BERNARD MEAULE (L'EVEIL NORMAND).- A PROPOS D'UNE QUESTION ESQUISSEE PAR UN CONFRERE, ON DIT QUE VOUS AVEZ LU ET APPRECIE "LE MAL FRANCAIS", LE LIVRE DE M. ALAIN PEYREFITTE. ALLEZ-VOUS TENTER D'EXTIRPER CE MAL ET COMMENT ? M. LE PRESIDENT.- IL S'ACCUMULE UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS AUXQUELLES JE N'AI PAS REPONDU. JE PENSE QU'IL FAUDRAIT QUE JE LEUR REPONDE AVANT QUE NOUS POURSUIVIONS. IL Y AVAIT D'ABORD UNE QUESTION A PROPOS DE LA JUSTICE ET A PROPOS DU DEROULEMENT D'UNE ENQUETE CONCERNANT L'ASSASSINAT D'UN DEPUTE, M. DE BROGLIE. DEUX PHASES SE SONT DEROULEES : D'ABORD UNE PREMIERE PHASE QUI ETAIT L'ENQUETE DE POLICE, POUR RETROUVER LES ASSASSINS, C'EST-A-DIRE CEUX QUI ONT EXECUTE LE CRIME, ET ENSUITE UNE PHASE DE JUSTICE POUR RECHERCHER QUELS PEUVENT ETRE LES MOBILES DE CE CRIME ET EVENTUELLEMENT QUELS PEUVENT ETRE LES TENANTS ET LES ABOUTISSANTS QUI ONT CONDUIT A CE MOBILE. L'OPINION FRANCAISE A PU ETRE DEROUTEE PAR LE FAIT QUE, LORSQUE LES ASSASSINS ONT ETE IDENTIFIES PAR LA POLICE ET REMIS A LA JUSTICE, ON A PU PENSER QUE L'AFFAIRE S'ARRETERAIT LA. NON. IL S'AGISSAIT D'UNE PREMIERE PHASE, QUI ETAIT L'IDENTIFICATION DE CEUX QUI ETAIENT SOUPCONNES D'AVOIR PERPETRE L'ASSASSINAT. MAIS BIEN ENTENDU, IL FALLAIT ENGAGER AUSSITOT LA PHASE JUDICIAIRE, C'EST-A-DIRE CONFIER A UN JUGE D'INSTRUCTION LE SOIN DE DEMELER L'ENSEMBLE DES MOBILES, DES TENANTS ET ABOUTISSANTS DE CETTE AFFAIRE, POUR QUE TOUT CECI SOIT PARFAITEMENT CLAIR ET PUISSE ETRE SANCTIONNE SUIVANT NOS LOIS. LE JUGE D'INSTRUCTION A ETE DESIGNE. VOUS POUVEZ CONSTATER QU'IL A FAIT SON TRAVAIL £ C'EST-A-DIRE QU'IL A PROCEDE DANS UNE PREMIERE PHASE A L'EXAMEN DU DOSSIER £ IL A COMMENCE CETTE SEMAINE ET POURSUIVRA LA SEMAINE SUIVANTE SES AUDITIONS. SUIVANT LE PRINCIPE DE LA SEPARATION INDISPENSABLE DE L'EXECUTIF ET DU JUDICIAIRE - ET LES FRANCAIS TRES NOMBREUX QUI ONT ASSISTE RECEMMENT SUR LEUR ECRAN A UN CERTAIN NOMBRE DE FILMS OU DE DEBATS SUR CE QUE PEUT ENGENDRER LA CONFUSION DE L'EXECUTIF ET DU JUDICIAIRE TIENDRONT PEUT-ETRE A SAVOIR QU'EN CE QUI ME CONCERNE, JE RESPECTERAI STRICTEMENT CETTE REGLE DE LA SEPARATION DE L'EXECUTIF ET DU JUDICIAIRE - J'INDIQUE SEULEMENT QUE LA JUSTICE POURSUIVRA SON INSTRUCTION JUSQU'AU BOUT DE SES CONCLUSIONS, ET SANS QU'AUCUNE ENTRAVE NE SOIT APPORTEE A SES TRAVAUX

`REPONSE` J'EN VIENS A LA QUESTION DE M. ANDRIEU, A PROPOS DE LA TELEVISION, A UNE AUTRE AUSSI POSEE A PROPOS DE LA TELEVISION. JE NE SUIS PAS D'ACCORD SUR CE QUE VOUS DITES A PROPOS DE LA TELEVISION. UNE REFORME A ETE FAITE. ELLE CONSISTE, POUR L'ESSENTIEL, A DONNER UNE AUTONOMIE ET UNE RESPONSABILITE REELLES AUX SOCIETES DE PROGRAMME. IL FAUT QUE CETTE

REFORME SOIT POURSUIVIE JUSQU'A SON TERME. IL N'Y A PAS UN PROBLEME DE LA TELEVISION. IL PEUT Y AVOIR UN PROBLEME DE TF1, D'ANTENNE_2, OU DE FR3. CES SOCIETES ONT DES PRESIDENTS, DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DES DIRECTEURS. C'EST A EUX DE REGLER LES PROBLEMES, ET NOUS N'ALLONS PAS REVENIR DANS LA SITUATION DE CONFUSION OU IL N'Y AVAIT NI AUTONOMIE DES CHAINES, NI RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS. C'EST POURQUOI NOUS NOUS EN TIENDRONS AU PRINCIPE DE LA REFORME QUI EST L'AUTONOMIE DES CHAINES ET LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS. QUANT AUX QUESTIONS D'INFORMATION, MONSIEUR ANDRIEU, JE VOUS DIRAI FRANCHEMENT QUE NOUS N'AVONS PAS DU TOUT - NOUS LE SAVIONS L'UN ET L'AUTRE - LA MEME PHILOSOPHIE POLITIQUE. PARCE QUE JE NE SAIS PAS SI TEL OU TEL JOURNALISTE DE LA TELEVISION APPARTIENT A TEL OU TEL PARTI POLITIQUE. JE VOUS LE DIT FRANCHEMENT JE NE LE SAIS PAS. JE SOUHAITERAIS D'AILLEURS LE SAVOIR PLUS SOUVENT, EN CE QUI CONCERNE CEUX QUI M'APPORTERAIENT, A LA PRESENTATION DES NOUVELLES, UN ARDENT SOUTIEN. JE NE LE SAIS PAS ET J'ESTIME QU'IL N'EST PAS BON POUR LA PROFESSION DE JOURNALISTE QUE L'ON PUISSE METTRE SUR CHACUN UNE ETIQUETTE POLITIQUE. DONC, S'IL Y A DES REGLES DE CETTE NATURE, ELLES NE SONT PAS DE MON FAIT. JE N'AI D'AILLEURS JAMAIS, NI DEMANDE, NI PROPOSE, LA PRESENCE SUR UN ECRAN D'UN JOURNALISTE EN-FONCTION DE SON APPARTENANCE OU NON AU PARTI COMMUNISTE `PC`. JE SUIS PERSUADE QUE QUELQU'UN QUI SERAIT COMMUNISTE ET QUI PRATIQUERAIT, COMME C'EST SUREMENT LE CAS, SON METIER DE JOURNALISTE DANS DES CONDITIONS DE RECHERCHE DE L'OBJECTIVITE, SERAIT A MEME DE LE FAIRE, COMME SES AUTRES COLLEGUES

MARIE-FRANCOISE LECLERC.- MONSIEUR LE PRESIDENT, OU EN EST L'AFFAIRE CLAUSTRÉ ? EST-CE QUE LES NEGOCIATIONS SE POURSUIVENT ? LE PRESIDENT.- IL Y A EFFECTIVEMENT A L'HEURE ACTUELLE EN-COURS NON PAS UNE ACTION, MAIS DES ACTIONS VISANT A OBTENIR LA LIBERATION DE MADAME FRANCOISE CLAUSTRÉ ET A CE QU'IL SOIT MIS FIN A CETTE ODIEUSE SEQUESTRATION, DONT JE DEMANDE QU'ON LA PRESENTE TOUJOURS COMME UNE ODIEUSE SEQUESTRATION D'UNE FRANCAISE QUI N'EST EN RIEN MELEE AUX EVENEMENTS DUS AUX CONFLITS POLITIQUES DU TIBESTIÓ CLAUDE LEFEVRE (FR3).- MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A PROPOS DU PROCES DE PATRICK HENRY, IL Y A QUELQUE TEMPS VOUS AVEZ GRACIE DEUX HOMMES QUI AVAIENT COMMIS LE DOUBLE CRIME QUE L'ON SAIT, ET LES FRANCAIS VONT A NOUVEAU ETRE DIVISES SUR LE THEME DE LA PEINE_DE_MORT A L'OCCASION DE CE PROCES. EST-CE QUE VOUS POURRIEZ CLARIFIER VOTRE POSITION EN CE QUI CONCERNE CE GRAND THEME NATIONAL ? J.P. ELKABBACH (A2).- MONSIEUR LE PRESIDENT, SI VOUS PERMETTEZ UNE AUTRE QUESTION DE CARACTERE PLUS GENERAL, IL Y A DIFFERENTES FORMES EXTERIEURES DE L'AUTORITE. VOUS N'AVEZ PEUT-ETRE PAS LE GOUT DE CERTAINS GESTES SPECTACULAIRES, OU TROP MANIFESTES, MAIS A VOTRE NIVEAU ET DANS VOTRE FONCTION, QUELLE IDEE VOUS FAITES-VOUS DE LA FERMETE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES DE L'ETAT ? M. GUY BRUEL (PANORAMA DU MEDECIN).- A PROPOS DU "MAL FRANCAIS" PENSEZ-VOUS QUE LE REGLEMENT DES PROBLEMES DE LA SECURITE_SOCIALE MAINTIENDRA UNE MEDECINE LIBERALE ? LE PRESIDENT.- JE REPONDRAI A CES TROIS QUESTIONS QUI SONT IMPORTANTES, ET L'UN D'ENTRE ELLES, VOUS LE COMPRENDREZ, DELICATE

`REPONSE` LA TROISIEME QUESTION D'ABORD : JE SOUHAITERAIS, D'ABORD, QUE LES CHOSES QUE NOUS DISONS INLIASSABLEMENT, INLIASSABLEMENT, SOIENT ENFIN RETENUES ET ADMISES. JE SAIS BIEN, JE L'AI DIT D'AILLEURS DANS MES VOEUX, QUE LE PEUPLE FRANCAIS EST UN PEUPLE QUE L'HISTOIRE A RENDU SCEPTIQUE A JUSTE TITRE. MAIS CECI ETANT, QUAND QUELQUE CHOSE EST DIT AVEC NETTETE, ENCORE FAUDRAIT-IL QUE CE SOIT PRIS EN CONSIDERATION PAR NOTRE CONSCIENCE PUBLIQUE, PAR NOTRE CONSCIENCE COLLECTIVE. AINSI, PAR EXEMPLE, J'AI DIT A PLUSIEURS REPRISES QUE LES ELECTIONS LEGISLATIVES AURAIENT LIÉU A LEUR DATE EN 1978. C'EST

TOUJOURS MON INTENTION. JE VOUS INDIQUE QU'IL N'Y AURA PAS DE CRISE D'ICI LA. TOUS LES COMMENTAIRES A CET EGARD NE PEUVENT DONC QUE COMPLIQUER OU QU'OBSCURCIR LE DEROULEMENT DE NOTRE VIE POLITIQUE. IL N'Y AURA PAS DE CRISE, CAR JE N'AI AUCUNE RAISON DE METTRE EN DOUTE LA LOYAUTE DE LA MAJORITE. JE RAPPELLE EGALEMENT QUE DANS L'HYPOTHESE D'UNE CRISE, C'EST LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE QUI A L'INITIATIVE. NOUS NE SOMMES PAS DANS UN SYSTEME DANS LEQUEL EXISTE SOIT LA DISSOLUTION AUTOMATIQUE, SOIT LE GOUVERNEMENT DE LEGISLATURE. NOUS SOMMES DANS UN SYSTEME OU IL EXISTE DES RESPONSABILITES ET DES INITIATIVES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DES RESPONSABILITES QUE DANS UNE TELLE HYPOTHESE, - QUE J'ECARTE, D'ICI 1978, BIEN ENTENDU - IL EXERCERAIT

REPOSE J'EN VIENS A VOTRE QUESTION : LE GOUVERNEMENT, LE MINISTRE DE LA SANTE, PLUS EXACTEMENT MADAME LE MINISTRE DE LA SANTE SIMONE VEIL, MOI-MEME, AVONS TOUJOURS INDIQUE QUE NOUS ETIONS FONDAMENTALEMENT ATTACHES AU PRINCIPE DE LA MEDECINE LIBERALE - C'EST-A-DIRE DE LA LIBERTE DU CHOIX DU MEDECIN PAR LES MALADES - ET AU CARACTERE LIBERAL DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION MEDICALE. ET QUE CECI NE SERAIT PAS REMIS EN CAUSE

UNE QUESTION M'A ETE POSEE A PROPOS DE LA PEINE DE MORT. PUISQU'UN PROCES S'OUVRE AUX ASSISES DE L'AUBE, ON COMPRENDRA QUE MOI-MEME, ET VOUS AUSSI SANS DOUTE, MESSIEURS, NOUS NOUS EXPRIMONS EN TENANT COMPTE DE CETTE CIRCONSTANCE. LA PEINE DE MORT EST INSCRITE DANS LA LEGISLATION FRANCAISE. SEUL LE LEGISLATEUR PEUT MODIFIER CET ETAT DE CHOSE. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DANS L'EXERCICE DE SON DROIT DE GRACE, APPRECIE UN CERTAIN NOMBRE DE CIRCONSTANCES, SOIT EXCEPTIONNELLES, SOIT HUMANITAIRES, QUI PEUVENT LE CONDUIRE A UTILISER CE DROIT. MAIS IL NE LUI APPARTIENT PAS, PAR SA SEULE DECISION, DE SUPPRIMER LA PEINE DE MORT

RESTE LA QUESTION DE M. ELKABBACH SUR LA FERMETE. JE DIRAI QUE, DE MEME QU'IL Y A UN FAUX DEBAT SUR L'UNIFORMITE DE LA MAJORITE, JE SAIS BIEN, D'AILLEURS ON VA LE VOIR DANS LES SEMAINES PROCHAINES, QUE CE FAUX DEBAT NE SE CLARIFIERA QUE LENTEMENT. ON N'ABOUTIRA A L'IDEE D'UNE MAJORITE PLURALISTE S'ORGANISANT, QUE PEU A PEU. ON CONTINUERA A ECRIRE, A PENSER OU A DISCOURIR, EN-FONCTION D'UNE MAJORITE UNIFORME QUI SE DECHIRE. DE MEME, IL Y A UN AUTRE FAUX DEBAT, QUI EST LE DEBAT SUR LA FERMETE. C'EST UN FAUX DEBAT, PARCE QUE LA FERMETE, CELA NE SE MESURE PAS A DES MOTS. CELA SE MESURE ENCORE MOINS AU TON DES MOTS. LA FERMETE SE MESURE A DES FAITS. J'AI CONNU DEPUIS LONGTEMPS DES SITUATIONS DANS LESQUELLES LE VOCABULAIRE ETAIT PEUT-ETRE CELUI DE LA FERMETE, MAIS OU TOUS LES FRANCAIS SAVAIENT BIEN, ET D'AILLEURS LE DISAIENT OUVERTEMENT, QUE LA SEULE MANIERE D'AVOIR SATISFACTION, C'ETAIT DE DESCENDRE DANS LA RUE. EN SE LIVRANT A QUELQUES DESORDRES, EN MALMENANT QUELQUES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE, ON ETAIT SUR D'AVOIR SATISFACTION. IL N'Y AVAIT DONC PAS DE FERMETE. DEPUIS QUE JE SUIS PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, JE VEILLE A CE QUE LES DECISIONS PRISES SOIENT APPLIQUEES, A CE QUE LES PROGRAMMES DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE SE DEROULENT, A CE QUE LA PRESSION DES INTERETS OU DES DESORDRES NE PESE PAS SUR LA VIE NATIONALE. DEUX MOIS APRES MON ELECTION, OU ETAIENT LES PRISONNIERS ? ILS ETAIENT SUR LE TOIT DES PRISONS. A L'AUTOMNE DE 1974 ET AU DEBUT DE 1975, L'ETAT DE NOS FORCES DE DEFENSE ETAIT TEL QUE LA GARE DE L'EST ETAIT LE SPECTACLE DE SCENES HONTEUSES. IL A FALLU REMETTRE DE L'ORDRE DANS TOUT CELA, ET CELA A ETE FAIT

A L'HEURE ACTUELLE, PERSONNE EN FRANCE N'A LE SENTIMENT DE LA FAIBLESSE DANS L'ACTION. IL EST VRAI QUE JE NE PRATIQUE PAS, EN EFFET, LE TON DECLAMATOIRE. D'ABORD, PARCE QUE JE NE CROIS PAS QUE CE SOIT LE BON TON POUR LA FRANCE. LA FRANCE EST UN PAYS QUI VIENT DE ENFANTER UN PAYS QUI A UNE AUTRE

LA FRANCE. LA FRANCE EST UN PAYS QUI VIEN DE PLUS LOIN, QUI A UNE AUTRE DIGNITE, QUI PEUT SE CONTENTER D'UN LANGAGE PLUS SOBRE. ET PUIS, JE NE SUIS PAS PARTISAN DE LA BRUTALITE. J'ESTIME QU'UN PAYS CIVILISE COMME LE NOTRE, UN PAYS RESPECTUEUX DES LIBERTES ET DES DROITS, EST UN PAYS QUI DOIT PRATIQUER LA FERMETE ET QUI LA PRATIQUERA, MAIS QUI DOIT LE FAIRE SANS EMPHASE SONORE, SANS DECLAMATION ET SANS BRUTALITE. ON NE PEUT PAS ME CITER L'EXEMPLE D'UN SEUL MINISTRE AUQUEL J'AIE DEMANDE, A UN MOMENT OU A UN AUTRE, DE REVENIR SUR UNE DECISION QU'IL AIT PRISE. DE MEME, DANS MA CONCEPTION DE LA FERMETE, JE NE SUIS PAS POUR LA MISE EN CAUSE DES LAMPISTES. IL SERAIT EVIDEMMENT ASSEZ FACILE, A PROPOS DE TELLE OU TELLE DECISION, - ET JE PENSAIS TOUT A L'HEURE AU VISA QUI A ETE, EN EFFET, DONNE, ICI OU LA, DANS UN CONSULAT `AFFAIRE ABOU DAOUD` - DE DETOURNER LES RESPONSABILITES EN METTANT EN CAUSE ET EN SANCTIONNANT JE NE SAIS QUEL EXECUTANT. LA FERMETE, C'EST UNE FERMETE DU SOMMET. IL FAUT FAIRE EN SORTE QUE TOUS CEUX QUI VIVENT ET QUI AGISSENT ACCOMPLISSENT LEUR TACHE. MAIS, S'IL Y A DES RESPONSABILITES A PRENDRE, ELLES DOIVENT ETRE PRISES AU SOMMET

ENFIN, DERNIERE QUESTION, LE MAL FRANCAIS. ON M'A POSE - UN FRANCAIS ET, SI J'AI BIEN VU, UN AMI BRITANNIQUE - LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A UN MAL FRANCAIS. JE PENSE QU'IL Y A UN MAL FRANCAIS PARCE QUE NOUS NOUS INTERROGEONS SUR NOUS-MEMES. MAIS SI L'ON CONSIDERE L'HISTOIRE DE NOS GRANDS VOISINS, DEPUIS CENT ANS OU TROIS CENTS ANS, IL Y A DES MAUX DE TOUS LES AUTRES PAYS. IL Y A, EN EFFET, UN PROBLEME FRANCAIS. CE PROBLEME A ETE EXCELLEMMENT ET INTELLIGEMMENT DECRIT DANS L'OUVRAGE AUQUEL VOUS FAITES ALLUSION `ALAIN PEYREFITTE`. MAIS CE QUI M'INTERESSE, CE N'EST PAS LE MAL FRANCAIS, C'EST LE REMEDE FRANCAIS. JE SUIS PERSUADE QUE SI NOUS-MEMES, LA GENERATION QUI NOUS ACCOMPAGNE, CELLE QUI NOUS SUIV, FAISONS L'EFFORT NECESSAIRE POUR DEVELOPPER EN FRANCE LE SENS DES RESPONSABILITES, LE PLURALISME DEMOCRATIQUE, LA TOLERANCE DANS LE DEBAT DEMOCRATIQUE ET EN MEME TEMPS LA FERMETE NECESSAIRE DE LA POLITIQUE ET DE L'APPLICATION DES DECISIONS, L'AUTEUR EN QUESTION POURRA ECRIRE UN DEUXIEME TOME : "LE REMEDE FRANCAIS" ! NOUS AVONS PARLE DE DIFFERENTS SUJETS. JE N'AI PAS PU NATURELLEMENT EPUISER TOUTE VOTRE CURIOSITE. JE M'EN EXCUSE. NOUS NOUS REVERRONS A UN RYTHME QUI SERA SANS DOUTE D'A PEU PRES DEUX FOIS PAR AN. MAIS QUELLES QUE SOIENT LES QUESTIONS POSEES, QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES DU MOMENT, LES UNES DOULOUREUSES, LES AUTRES LIEES A NOTRE VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE, IL NE FAUT PAS OUBLIER QU'IL DOIT Y AVOIR UNE CONTINUTE DANS NOTRE ACTION POLITIQUE, C'EST-A-DIRE, POUR MA PART, CONTINUER A AVANCER VERS LE PROGRES ET LA JUSTICE EN FRANCE. ET SUR CELA, JE NE TRANSIGERAI PAS. JE VOUS REMERCIE